



ENTRETIEN

avec Emmanuel Dockès

MÉTIER

Vers une réforme
profonde des statuts

INTERNATIONAL

Un modèle américain ?

ACTUALITÉ

Urgences hospitalières :
une grève responsable

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 561 JANVIER 2008

e s n e s u p



DOSSIER

La réussite en licence

Échos des démarches du SNESUP auprès de parlementaires

FRANÇOIS LONCLE, député de l'Eure, ancien ministre

Suite à mon intervention auprès de Jean-Marc AYRAULT, président du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous transmettre la réponse qui vient de me parvenir. Il m'indique que la question de la représentation au conseil d'administration a fait l'objet de vifs débats à l'Assemblée

Nationale suite aux incohérences du gouvernement dans ses annonces et propositions. Il est vrai que l'organisation de la constitution des listes pose de véritables problèmes et qu'il existe réellement une possible atteinte à la pluralité. ●



© Assemblée nationale

JEAN-MARC AYRAULT, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale

Lors de votre dernière rencontre avec les députés du groupe socialiste, vous leur avez fait état des difficultés que connaissent les étudiants et les universités. Vous avez également évoqué la nécessité de nouveaux moyens budgétaires pour lutter contre la précarité et pour améliorer les conditions de réussite en 1er cycle, pour améliorer, la sécurité dans les bâtiments et les conditions matérielles d'enseignement.

Les députés du groupe socialiste ont voté contre le budget. [...] Grâce au mouvement de contestation que connaissent les universités depuis quelques semaines, le gouvernement semble enfin engager le dialogue. En réalité, il ne fait que renouveler les promesses faites en juillet dernier. L'annonce d'une dotation de 5 milliards pendant cinq ans pour l'investissement n'est pas nouvelle. Elle ne s'est pas

concrétisée dans le projet de loi de finances pour 2008, qui a prévu simplement 390 millions supplémentaires au titre du crédit impôt recherche et des rattrapages de crédits. Le président de la République n'a fait que rappeler le même engagement de verser 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans. Il a simplement ajouté que ces moyens seraient dégagés grâce à la cession d'une partie du capital d'EDF. ●

PIERRE GOSNAT, député communiste, dépose un projet de loi demandant l'abrogation de la LRU

ARTICLE UNIQUE

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités est abrogée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par la mise en concurrence des universités et des étudiants, cette loi vise à détruire les fondements du système éducatif français. Nous en demandons donc l'abrogation. Il ne s'agit pas de défendre

un statu quo, mais contrairement à la loi LRU, de proposer pour l'université une réforme ambitieuse. Cette loi renforce le pouvoir des présidents d'universités et restreint le nombre de membres des conseils d'administration, favorise le regroupement d'universités. Un président aux pouvoirs élargis et un CA de moins de 30 personnes pourraient donc être à la tête d'univer-

sités de plus de 100 000 étudiants. Les acteurs privés, nouveaux bailleurs de fonds des universités françaises, pourraient revendiquer des modifications des formations proposées au sein des établissements les plus fragiles financièrement. L'autonomie financière créera des disparités de moyens se répercutant indéniablement sur la qualité des diplômes délivrés par les universités. ●

RETRAITE

Allongement de la durée de cotisation → par Daniel Rallet

Le gouvernement veut forcer le passage pour allonger la durée de cotisation. Entre les deux réveillons, il a essayé de faire pression sur le rendez-vous de 2008 en publiant un décret sur les régimes spéciaux, impliquant le passage à 41 annuités pour tous. En sortant un rapport sur les retraites à quelques heures du nouvel an, il a renouvelé l'opération en affichant une durée de cotisation à 41,5 annuités d'ici 2020. Ce rapport indique qu'il s'agit d'allonger la durée de cotisation pour « préserver un haut niveau de retraite ». C'est pourtant le contraire qui est annoncé dans le récent rapport du COR. Celui-ci montre que la voie privilégiée par les réformes de 1993 et 2003, l'allongement de la durée d'activité, n'a pas eu d'impact

sur les comportements de départ en retraite. Rien d'étonnant quand on sait que près des 2/3 des salariés du privé ne sont plus en emploi au moment de liquider leur retraite, et que l'emploi des seniors est stigmatisé par les employeurs. D'autre part, les réalités sociales de la fatigue au travail sont des facteurs lourds du départ en retraite, les négociations sur ces sujets piétinent dans le privé, et sont inexistantes dans la fonction publique. Le « travailler plus longtemps » est un leurre dont la fonction essentielle est de masquer le véritable choix politique qui a été fait : la baisse relative des pensions. Le rapport du COR annonce une baisse très importante des taux de remplacement (de l'ordre de 20 points pour un départ à 65 ans).

Le projet politique qui se dessine est de renvoyer vers l'assistance (minimum vieillesse) un nombre croissant de retraités et de demander à ceux qui le peuvent de compléter leur retraite par de l'épargne personnelle. Si le conflit autour du passage à 41 annuités va être majeur, d'autres luttes ne sont pas moins importantes : pour la validation des années d'étude (pour les professions qualifiées, l'effet prolongation des études est plus important que l'effet de l'allongement de la durée de cotisation), pour la réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes, pour la prise en compte des années de « galère » (chômage, précarité, temps partiel), pour le retour à une cessation progressive d'activité et l'amélioration des fins de carrière. ●

Vœux démonstratifs !

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

La loi votée cet été durant les vacances universitaires, continue de cristalliser inquiétude, colères et contre propositions. Le gouvernement veut aller au plus vite sans aucune concertation : affaiblissement

de la participation des personnels dans les CA des universités, modification des instances de recrutement des enseignants-chercheurs, inflexion des contenus et des formes d'organisation du cycle «Licence». Le refus d'entendre les étudiants et les personnels est net : pas une seule création de postes statutaires pour plus d'encadrement des étudiants !

Bien d'autres secteurs de la fonction publique sont frappés : le très large appel à la grève pour le 24 janvier en témoigne. Dans le supérieur, le recours aux précaires et hors statuts se développe dans les laboratoires de recherche avec l'accroissement de la part de financement sur contrats liés à l'Agence Nationale de la Recherche. Les jeunes après leur doctorat sont les premiers touchés. Les modalités pour le recrutement des enseignants-chercheurs suscitent de grandes inquiétudes. La liquidation de toutes les instances élues à cette fin, la négation des dimensions scientifiques propres à chaque discipline, le refus de la parité entre professeurs et maîtres de conférences (pour les dossiers B)... et les pou-



voirs exorbitants attribués aux présidents des universités sont toutes des mesures qui mettent en jeu les libertés scientifiques et pédagogiques. Cette loi vise l'individualisation absolue des conditions de

travail, de service, de statut, de salaire et de primes. C'est un recul social considérable.

Avec des collectifs, SLR, SLU, le SNESUP impulse des votes dans nombre d'établissements pour exiger l'abrogation de la loi et l'élaboration d'une loi-programme (cf. mémorandum remis au ministère le 6 décembre). Simultanément nous appelons

les personnels, là où c'est rendu incontournable, à faire entendre dans les nouvelles élections prévues les orientations alternatives que porte le SNESUP.

Le 15 janvier, notre syndicat a marqué les esprits par son dynamisme et celui de ses élus à l'AG de la CP-CNU. Il conforte sa présence et la prise en compte de ses orientations validées par le scrutin CNU : 6 membres titulaires sur 8 du bureau dont le président Jacques Moret et le secrétaire Nicolas Pouyanne.

C'est un succès de nos orientations : les échanges entre ce bureau et le cabinet de V. Pécresse ont démontré que le monde universitaire résiste ! 40 ans après 68 c'est bien le moins ! Bonne année à tous.

ACTUALITÉ 2

- **Échos des démarches** du SNESUP auprès de parlementaires
- **Retraite : Allongement de la durée** de cotisation
- **Urgences hospitalières :** la grève responsable
- **Extraits de l'appel pour la réussite de tous** à l'université
- **Les suites du** 24 janvier 2008

MÉTIER 7

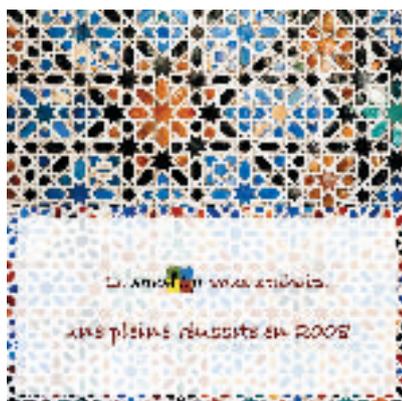
- Ouverture du chantier sur les **Personnels de l'Université**
- **Fonction publique**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

DOSSIER 9

La réussite en licence

La relance de la démocratisation à l'université ne peut être différée. Cela fait belle lurette que les obstacles qui l'entravent sont bien identifiés. Pour les surmonter, un vaste plan d'urgence doit être mis en œuvre. Malheureusement, le budget 2008 hypothèque gravement les promesses gouvernementales de porter en cinq ans à plus de 10 000 euros la dépense par étudiant à l'université. Cela hypothèque aussi la crédibilité du plan licence.



© istockphoto / Androsy Konstantin

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Cneser du 17/12/2007 : **Le budget** est refusé
- **Le CNESER demande** une réglementation des stages
- Recherche : **Quel avenir** pour les UMR ?
- Contractualisation des établissements : **Résister** aux pressions de la DGES

INTERNATIONAL 19

- **Un modèle** américain ?

ENTRETIEN 21

- avec **Emmanuel Dockès**

CULTURE 22

- **Les Sciences** dans un Palais pour tous

SNESUP POINT COM 23

- **Disparitions**



ÉPHÉMÉRIDE

SAMEDI 19 JANVIER 2008
Journée européenne d'action
 contre l'enfermement des étrangers
 sans papiers

MARDI 22 JANVIER
Audition SNESUP
 par la commission d'Aubert (UMR)

JEUDI 24 JANVIER
Journée de grève
 et de manifestations unitaires
 fonction publique

LUNDI 28 JANVIER
Convocation du CTPU
 (comité technique paritaire
 des personnels universitaires),
 sur comités de sélection

MARDI 29 JANVIER
Audition de la FSU
 par la commission Schwartz
 (carrière des personnels des EPST)

4 FÉVRIER
Réunion du Congrès à Versailles
 (projet de traité européen)

4 FÉVRIER
 Dépôt des candidatures dans les
 sections du comité national

9 FÉVRIER (sous réserve)
Manifestation nationale
 contre la LRU

15 FÉVRIER
Fin des qualifications CNU

Urgences hospitalières : une grève responsable

Trois questions à Jean-Yves Follérou,
ancien responsable du secteur santé du SNESUP.



**QUELLES SONT LES MOTIVATIONS
DE CETTE GRÈVE ?**

La motivation première est le spectaculaire retard de rémunération des heures supplémentaires (23 millions d'heures) et de l'accumulation de RTT inutilisables, du fait des contraintes de travail (3,5 millions d'heures). Le coût total approche les 30 millions d'euros. Lors des négociations entamées le 7 janvier, le ministère de la santé a proposé de débloquer 700 millions d'euros, pour combler la dette de l'état. Compte tenu des déclarations du président de la République et de membres du gouvernement sur le vide des caisses, il est évidemment nécessaire que les collègues urgentistes et anesthésistes maintiennent la pression pour assurer que cette promesse soit tenue. Ajoutons que la forme de cette grève, dans un domaine où la rupture du service est impensable, revêt une grande dignité.

**PEUT-ON PARLER DE CRISE DU SYSTÈME
DES URGENCES FRANÇAISES ?**

Il est en crise grave, ce qui ne date pas d'aujourd'hui. Nous avons l'un des meilleurs systèmes au monde, néanmoins il existe de nombreuses situations inacceptables qui, à l'occasion, pourraient même être dangereuses. Tous ceux qui ont fréquenté les urgences des grands établissements hospitaliers ont pu éprouver d'interminables attentes, ce qui, pour l'urgence, est quand même le pire des paradoxes. Sans parler de la désertification du tissu de proximité des urgences : dans la plupart des départements français, le service des médecins généralistes ne répond plus aux urgences et celles-ci reposent unique-

ment sur la disponibilité des SAMU ! Cela rejoint, en partie, la politique de numerus clausus pour le corps médical, appliquée depuis 40 ans et qui conduit, aujourd'hui, à une pénurie de médecins généralistes. Ce que le SNESUP avait dénoncé en son temps.

**L'ENSEMBLE DE CES PROBLÈMES SOULÈVE
DONC D'AUTRES REVENDICATIONS ?**

Cela va de soi. Pour la grève en question, il y a deux aspects essentiels : les niveaux insuffisants de rémunération pour toutes les catégories de personnel soignant et le déficit chronique en personnel dans les services concernés. L'heure est donc à l'embauche. En ce qui concerne les revendications pécuniaires des médecins urgentistes et anesthésistes, elles sont tout à fait légitimes, quand on sait que le tarif horaire pour un praticien hospitalier n'est que de 21 euros de l'heure... Par ailleurs, la revendication mise en avant par le syndicat des urgentistes concerne les inégalités de rémunération, des gardes en fonction du statut. Celles-ci sont payées 250 euros pour les praticiens hospitaliers, 450 euros pour les hospitalo-universitaires et 150 euros pour les libéraux. Il n'est pas choquant de revaloriser, bien au contraire. Il faut cependant savoir que les médecins libéraux perçoivent une rémunération à l'acte en plus de leur indemnité de garde et que les hospitalo-universitaires perçoivent une retraite uniquement sur la moitié de leur salaire (sur la part universitaire). Il faut rappeler que l'extension de la retraite à la part universitaire des HU est une très ancienne revendication du SNESUP et qui demeure d'actualité. ●

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
 78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
 Guy Odent

Rédacteurs en chef :
 François Bouillon, Gérard Lauton,
 Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
 Alain Policar

Coordination des rédactions :
 Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
 Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
 CAG, Paris

Impression :
 SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire :
 Com d'habitude publicité,
 Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr

Ce numéro comporte un encart publicitaire VISAGES aux adhérents.
 Illustrations de couverture : © Travis Staton/Istockphoto.

Extraits de l'appel pour la réussite de tous à l'université

L'UNIVERSITÉ EST EN CRISE

Mouvement des chercheurs en 2004, mouvement contre le CPE en 2006, mobilisation contre la LRU en novembre 2007 : en 3 ans, l'université française a connu 3 crises majeures qui démontrent que, loin d'être un feu de paille, les causes du malaise sont profondes [...] 40 % des inscrits en premier cycle échouent et la masse des étudiants combinent leurs études avec la précarité des petits jobs ou de la dépendance familiale. Les inégalités s'y reproduisent et s'y accentuent [...] Or la France ne souffre pas d'avoir trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez et se trouve en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Elle souffre d'une architecture globale entièrement à revoir entre ses différents pôles (Université, IUT, Grandes écoles, etc.) [...] Elle ne souffre pas de l'absence de sélection : mais d'une sélection insidieuse [...] Loin d'être une solution à ces problèmes, la LRU menace de les aggraver. Une politique nationale ambitieuse n'est pas mise en place.

POUR UNE RÉVOLUTION UNIVERSITAIRE AU SERVICE DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

[...] Pour relever le défi de la démocratisation il faut donc opérer une révolution dans l'enseignement supérieur [...] L'objectif d'amener 50 % d'une classe d'âge à la licence doit devenir une réalité grâce à un investissement financier conséquent et à des réformes structurelles.

Les réponses doivent s'articuler autour de quatre priorités.

Il convient d'abord de créer un véritable statut social de l'étudiant à même



de mettre en sécurité sociale le nouvel âge de la vie que constitue le temps de la formation [...]

Il est ensuite nécessaire de donner très clairement la priorité aux premiers cycles. L'engagement de 1 milliard supplémentaire par an sur 5 ans promis à la communauté universitaire en réponse à la mobilisation étudiante doit se traduire par un plan de rattrapage permettant aux premiers cycles universitaires d'arriver au niveau de financement des classes prépas : cela suppose que ce plan possède un volet emploi important [...]

Les universités doivent être mises au

centre de l'enseignement supérieur, comme seul modèle permettant d'articuler la formation et la recherche [...]

Cette priorité accordée aux universités et aux étudiants passe nécessairement par un plan de recrutement massif d'enseignants chercheurs et de personnels IATOSS [...]

Enfin, l'université doit être celle de tous les métiers et mieux préparer à l'insertion professionnelle [...]

Les jeunes ne peuvent plus attendre, il est temps d'ouvrir un nouveau cycle pour mettre les outils du savoir et de la connaissance au service des étudiants et de l'ensemble de la société. ●

PREMIERS SIGNATAIRES

Jean-Baptiste Prevost, président de l'UNEF ; **Inès Minin**, présidente de la JOC ; **Damien Berthilier**, président de la LMDE, **Floréale Mangin**, présidente de l'UNL ; **Tristan Rouquier**, président de la FIDL ; **Kais Doghri**, président de l'UGET ; **Mourad BENTAJ**, président de l'UNEM ; **Saïd Mohdeb**, président de l'UEAF ; **Colcrea** : Association des étudiants et créateurs colombiens ; **UEVF** : Union des étudiants vietnamiens de France ; **AEOM** : association des Étudiants d'Origine Malagache, **Arc en ciel** : association des étudiants comoriens de France, **AEAM** : alliance des étudiants amazigh de France ; **Alain Olive**, secrétaire général de l'UNSA ; **Gérard Aschieri**, secrétaire général de la FSU ; **Thierry Cadart**, secrétaire général du SGEN-CFDT ; **Jean-François Bolzinger**, secrétaire général de l'UGICT-CGT ; **Faride Hamana**, président de la FCPE, **Jean-Pierre Dubois**, président de la LDH ; **Jean Fabbri**, secrétaire général du SNESUP ; **Jacques Drouet**, Secrétaire Général du SNPTES-UNSA ; **Yves Markowicz**, secrétaire général de Sup'Recherche-UNSA ; **Jean-Yves Rocca**, secrétaire Général d'A et I UNSA ; **Luc Bérille**, secrétaire général du SE-UNSA ; **Dominique Guy**, secrétaire générale du CRAP-Cahiers pédagogiques, Génération Précaire ; **Sylvie Faucheu**, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin ; **Jean-Charles Pomerol**, président de l'université de Paris 6 ; **Jean-Marie Miossec**, président de l'université Montpellier 3 ; **Khaled Bouabdallah**, président de l'université de Saint-Étienne ; **Yves Lecoïnte**, président de l'université de Nantes ; **Jean-François Sautereau**, président de l'université de Toulouse 3 ; **Daniel Filatre**, président de l'université de Toulouse 2 ; **Richard Messina**, Président d'Évry, **Marc Gontard**, président de l'université de Rennes 2 ; **Pascal Binczak**, président de l'université de Paris 8 ; **Claude Journes**, président de l'université de Lyon 2 ; **Christophe Ramaux**, maître de conférences à Paris 1...



Les suites du 24 janvier 2008

→ par François Bouillon

Pour les salariés, la politique gouvernementale c'est « travailler plus pour gagner moins ». De plus en plus de Français s'y opposent. La FSU et le CGT proposent aux autres forces syndicales une action interprofessionnelle.

Comme les autres salariés, les salariés de l'enseignement supérieur, de l'université, sont confrontés directement à la politique initiée par le président Sarkozy : favoriser encore plus des favorisés, défavoriser encore plus les défavorisés. Cette politique se met dans l'impuissance de lutter contre le coût de la vie de plus en plus en cher, de doper le pouvoir d'achat pour les salariés du public comme du privé. Le slogan « travailler plus pour gagner plus » a fait long feu. Aujourd'hui ce que le gouvernement envisage en remettant en cause les 35 heures c'est « travailler plus sans gagner plus ».

▼
Le paquet fiscal est le « péché originel » que l'on veut faire payer aux salariés..
 ▲

Dès l'été, le paquet fiscal de 15 milliards d'euros – l'équivalent de l'augmentation de 2 points de TVA à taux plein – avait fermé la possibilité de toute politique dynamique du pouvoir d'achat, principal soutien de l'économie. D'où le projet gouvernemental d'augmenter la



© Jules Aimer/Flickr

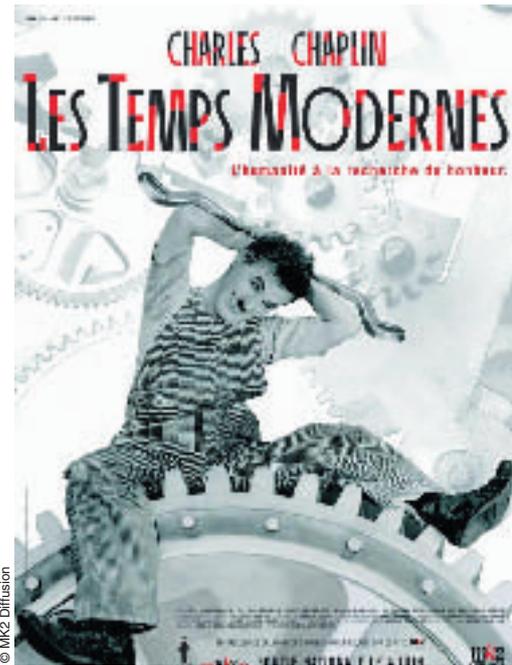
TVA, augmentation baptisée « TVA sociale », alors qu'il faudrait au contraire la baisser sélectivement pour donner du pouvoir d'achat aux Français sans déséquilibrer la balance commerciale. Toujours dans le même sens de la dévalorisation des salaires, le ministre de la fonction publique récuse l'idée d'aligner la valeur du point d'indice sur l'inflation, seule façon de préserver le pouvoir d'achat de tous. Il se refuse toujours à rattraper la dégradation salariale des fonctionnaires.

Le paquet fiscal est le « péché originel » que l'on veut faire payer aux salariés. « Travailler plus pour gagner moins », c'est aussi l'objectif d'imposer un nouvel allongement de la durée de cotisations. Nouvelle spirale de l'allongement dont le principal résultat serait une baisse drastique des pensions et une incitation accrue vers des solutions individuelles d'épargne.

Tous les indicateurs indiquent que la forte baisse du moral des ménages observé ces six derniers mois, très rapide après une élection présidentielle, a son origine dans ce choix économique de classe. En même temps que cette perte de confiance, cette politique rencontre une opposition qui s'élargit. Les mobilisations unitaires se développent dans la fonction publique après le succès de la grève du 20 novembre 2007 et celui du 24 janvier 2008. Mais elles ne sont pas encore à la hauteur des enjeux et il en est de même dans plusieurs autres domaines.

VERS L'INTERPROFESSIONNEL ?

Ainsi, par exemple, la mise en place des franchises, pourtant largement rejetée par l'opinion, n'a donné lieu à aucune riposte d'envergure. Ainsi par exemple, dans l'éducation, les suppressions massives de postes et de la carte scolaire, devraient appeler de nouvelles actions. Ainsi, à l'université, la participation des salariés du supérieur aux grèves et manifestations est restée minoritaire, assez souvent déconnectée des



© MK2 Diffusion

mobilisations étudiantes, alors que les mobilisations pour les salaires, l'emploi, contre la LRU portent sur des questions centrales liées à la recomposition du paysage économique et démocratique de notre pays. Mais dans l'enseignement supérieur aussi, en dépit de la volonté du gouvernement de diviser et de casser les solidarités, des nouvelles perspectives unitaires se dessinent (cf. l'appel commun page 5) devant conduire à de nouvelles actions début février.

Mais aujourd'hui, il faut que ces actions sectorielles se relient, se lient plus fortement. La FSU, pour sa part, souhaite une action interprofessionnelle qui rassemble les divers secteurs sur leurs revendications. En ce sens, il faut prendre acte positivement de la proposition de la CGT qui ouvre cette perspective. Si elle ne débouchait pas, la FSU proposerait à ses partenaires de l'intersyndicale de la fonction publique une nouvelle journée d'action unitaire, le plus rapidement possible après le 24 janvier 2008. Dans l'éducation, elle proposera à ses partenaires une nouvelle initiative nationale au retour des vacances de février.

Partie prenante de toutes ces actions, le SNESUP propose à tous ses partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de nouvelles formes d'action contre la LRU et pour d'autres dispositions législatives pour le début du mois de février. Pour autant, la riposte la plus souhaitable est bien de nature interprofessionnelle. ●

Ouverture du chantier ministériel

→ par Noël Bernard

Placer ce chantier sous le contrôle du ministère du Budget en dit long sur les limites budgétaires de l'opération.

La suite de la réforme des Universités menée sans états d'âme par V. Péresse prend la forme d'un « Chantier dédié aux personnels de l'université ». C'est l'un des cinq « chantiers » annoncés par la ministre en accompagnement de la loi LRU : ont déjà été lancés « Vie étudiante » et « Réussite en licence » et « Jeunes chercheurs ». Leur caractéristique commune est un lancement en fanfare puis des mesures prises sans concertation véritable. On trouvera le discours de la ministre sur le site du ministère www.nouvelleuniversite.gouv.fr. Outre la création d'une commission présidée par Rémi Schwartz, et la brève annonce des thèmes structurant les travaux, elle place ces derniers dans deux contextes :

- un marché du travail internationalisé, ce qui la conduit à faire auditionner des personnalités étrangères : s'il s'agit de prendre en référence des modèles comme par exemple l'Angleterre ou l'Allemagne, les pires inquiétudes sont justifiées ;
- un lien privilégié avec le ministère de la fonction publique et du budget – ce qui fait le lien avec la réforme de la GRH – en cours dans le cadre de la RGP. L'article ci-contre met en évidence les dangers de cet autre projet ; remarquons aussi que placer ce chantier sous le contrôle du ministère du budget en dit long sur les limites budgétaires de l'opération. Le SNESUP est présent à tous les chantiers. Ses délégués à la séance inaugurale ont rendu compte de leur inter-

vention (voir sur le site du SNESUP, ndoc 3335) dans laquelle ils ont rappelé la demande du SNESUP de l'abrogation de la loi LRU et de l'élaboration d'une loi-programme en concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire. Les mesures que nous préconisons sur les questions statutaires ne sont pas dissociables d'un plan pluriannuel de création d'emplois et d'un plan de résorption de la précarité. Elles doivent s'articuler autour d'une accélération des carrières en maintenant une gestion nationale, la prise en compte de toutes les missions sur la base d'un tableau national d'équivalence, la réduction des services à 150 heures pour les enseignants-chercheurs et 250 heures pour les

enseignants de second degré avec pour tous l'équivalence 1 heure TP = 1 heure TD, le refus de la modulation des services qui ferait supporter aux enseignants les pénuries de postes, une forte revalorisation salariale à l'opposé de l'attribution de primes au mérite, le maintien de concours nationaux de recrutement et d'instances collégiales et le refus des recrutements en CDD/CDI. Pour autant que les chantiers Péresse fassent enfin place à une véritable expression, le SNESUP se fera l'écho de la colère et de la détermination des personnels et sera vigilant sur la préservation d'un service public d'enseignement supérieur fortement appuyé sur une fonction publique revalorisée. ●

FONCTION PUBLIQUE

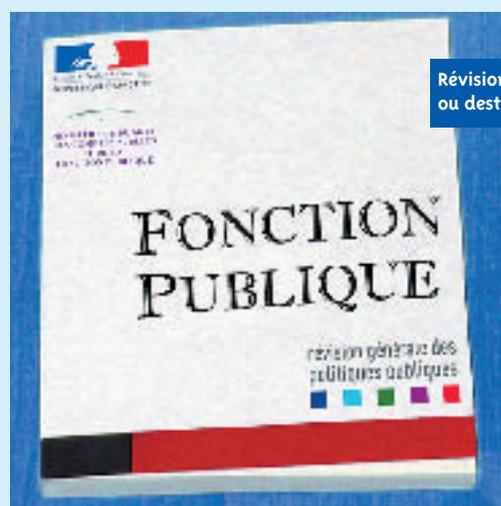
Vers une réforme profonde des statuts

→ par Noël Bernard

La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée par le Premier ministre le 10 juillet 2007, a fait l'objet d'un rapport d'étape le 12 décembre. Elle prépare une réforme de l'État visant à la modernisation des politiques publiques selon trois angles : amélioration de la qualité du service public, retour à l'équilibre des finances, valorisation du travail des fonctionnaires. Derrière ces objectifs, la démarche vise à « rendre les politiques publiques plus efficaces à un moindre coût », « adapter la nature des tâches des fonctionnaires à l'évolution des besoins des citoyens », et « payer mieux des fonctionnaires moins nombreux ». Au sein de la RGPP, un chantier GRH s'est lancé en octobre sous la forme de quatre conférences :

- une conférence sur les valeurs, missions et métiers de la fonction publique ;

- trois conférences thématiques concernant le pouvoir d'achat ; le dialogue social ; les parcours professionnels et les conditions de travail : leurs travaux doivent déboucher sur toute une série de décisions au printemps. Ces conférences prennent la forme de rencontres entre le ministère et les syndicats, au sein desquels la FSU prend toute sa part. Lors des réunions hebdomadaires, les documents du ministère font apparaître une série d'idées force : estomper les distinctions entre fonctions publiques, délocalisation des niveaux de décision, accent fort sur la mobilité des agents d'un emploi à un autre (présentée comme un droit qui leur serait actuellement mal reconnu), un suivi individualisé des agents (suppression de la notation, évaluation sur la base d'un entretien individuel), une rémunération liée au résultat et un intéressement aux gains de productivité, une révision générale des concours, une remise en question des instances paritaires.



SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Le ministère a finalement accepté une négociation salariale au printemps, et promis des mesures de maintien pouvoir d'achat des fonctionnaires, mais en excluant le rattrapage des baisses accumulées jusqu'ici et en liant toute progression aux primes, heures sup, rachat de RTT ou mesures catégorielles. La comparaison entre les lignes de force des documents ministériels et le contenu de la loi LRU concernant l'enseignement supérieur invite à la plus grande

détermination pour défendre les valeurs et les statuts de la fonction publique, l'assise des politiques publiques sur un emploi de titulaires, sur une rémunération correcte sans surcharge de travail, sur une gestion par des instances paritaires et un traitement égal des agents sur l'ensemble du territoire. Les luttes des personnels du supérieur contre la loi LRU prennent ainsi un éclairage encore plus significatif, replacées dans le contexte global des projets gouvernementaux. ●

Le ministère exclut le rattrapage des baisses accumulées jusqu'ici

La grande peur de la démocratie

À l'université de la Méditerranée, les élections des 3 conseils vont avoir lieu le 29 janvier.

Événement considérable : lundi 14, nous avons déposé des listes intitulées « Pour une université de service public : qualité, partage des savoirs, émancipation », soutenues par le SNESUP, le SNCS, la FER Sup-CGT, le SGEN, SLR...

Au-delà du contexte nouveau de ces élections, à savoir celui de la LRU et de la fusion, annoncée pour 2009, des 3 universités d'Aix-Marseille, on pourrait penser que la préparation et le dépôt de listes de candidatures relèvent d'un processus démocratique éprouvé...

Evidemment, le calendrier électoral pouvait déjà alerter : le président avait signé l'arrêté fixant les dates des opérations électorales le 20 décembre (dans certaines composantes de l'université il n'a été connu qu'à la rentrée de janvier 2008) et les listes étaient à déposer... le 14 janvier avant 12 heures ! Ce qui laissait aux personnels à peine une semaine « utile » pour constituer des listes – soit, en bonne pratique démocratique, se réunir, débattre, élaborer un programme, proposer des collègues, obtenir leur accord, tout ceci en respectant les contraintes de la loi et les équilibres nécessaires...

Nous avons demandé dès la fin décembre, sans grande illusion, le report des élections. Sans grande illusion, car nous savions bien ce que cachait (ou révélait...) cette précipitation : notre université vit depuis 25 ans au moins sur une tradition de « liste unique », censée représenter les composantes, dans quelque secteur que ce soit, selon une logique qui institutionnalise les élections, les vide de tout contenu programmatique, « politique » (au sens d'une politique universitaire), qui nie les syndicats et leur rôle, et empêche le débat, l'expression pluraliste des opinions, des aspirations et revendications des personnels. Nous savions aussi que cela s'accompagne de relations au « mieux » paternalistes, au pire autoritaires...

Nous nous attendions donc à devoir mener un considérable travail pour constituer – enfin ! – une liste intersyndicale. Mais la LRU et le mouvement de refus qu'elle avait suscité⁽¹⁾ dans diverses composantes de notre université (sciences, IUT...) avaient manifesté l'existence d'une opposition, d'une influence syndicale et de SLR. Il fallait pro-

longer ce mouvement au plan électoral, que cesse cette représentation faussement homogène des personnels, et donner à nos idées des élus, engagés sur un programme, une vision de l'université correspondant à nos valeurs, universitaires, démocratiques, de service public.

Des collègues avaient manifesté, certains avec enthousiasme, leur accord sur cette démarche, souvent aussi par exaspération devant les pratiques de liste unique, de tentative de « passage en force » (cf. le calendrier) de la liste présidentielle, de confusion que cela crée...

Pouvions-nous cependant sérieusement imaginer qu'un collègue recevrait plus de 20 messages sur son portable pour le dissuader de se présenter sur notre liste ? Qu'un directeur de composante enverrait un mail à ses collègues dans le même sens ?

Que nos collègues, notamment en santé, seraient dissuadés de se présenter, par toute sorte d'arguments, dont la menace sur leur laboratoire ? Que cela se poursuivrait jusqu'à l'heure même du dépôt des listes ? Qu'à l'IUT le conseil de gestion en tant que tel serait consulté pour choisir les candidats

« de l'IUT » (évidemment ceux des listes présidentielles) ?...

Que des collègues n'aient pas pensé pouvoir résister aux intimidations, que celles-ci soient parfois intériorisées ou renforcées par le souci des autres (labo, autres chercheurs, etc.), nous le regrettons bien sûr. Mais surtout, il est temps, grand temps, qu'une riposte collective les rendent publiques d'abord, impossibles ensuite et surtout !

À l'heure où va se construire, par la fusion, une nouvelle université, peut-on imaginer que ce soit celle où les collègues doivent redouter de participer au débat collectif, redouter de s'engager dans un cadre démocratique ? Peut-on admettre que l'expression pluraliste passe pour une déclaration de guerre, une manœuvre contre la communauté et l'établissement ?

Ces manœuvres ont d'ores et déjà échoué : nos listes existent. Elles comportent des candidates et des candidats ; des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ; des membres du SNESUP, du SNCS, du SGEN, de SLR, des collègues non syndiqués ; des collègues des diverses composantes et disciplines... La violence de la réaction, la grande peur qu'elles ont suscitées confortent le bien fondé de notre démarche et notre détermination. Nous mènerons campagne sur un projet démocratique, de service public, de coopération et de développement pour tous des connaissances et des formations. Malgré l'iniquité du mode électoral du CA, nous comptons bien rassembler de nombreuses voix, et avoir des élu/e-s.

Nos collègues auront le choix. Résultats dans le prochain numéro ! ●

*Anne Mesliand,
secrétaire de section IUT,
Coordination SNESUP
de l'université de la Méditerranée*

1. Et déjà le mouvement « sauvons la recherche et l'université ».



Un résultat prometteur !

Sur les 3 conseils, les listes soutenues par le SNESUP ont obtenu 42,3 % des voix, soit 10 élus sur 33 (30,3 %).

Dans un contexte difficile (mode de scrutin LRU au CA, application de la LRU en décembre 2007, liste de diffusion non encore opérante, problèmes rencontrés par certains collègues pour voter...) et avec des taux de participation comparables à ceux de l'élection de 2005 :

- nous progressons nettement en voix dans tous les conseils (+10 % en A, +7 % en B au CA) par rapport à l'élection de 2005 ;
- nous progressons en voix et en sièges (30,3 % contre 28,6 % et 10 sièges sur 33 contre 10 sur 35) ;

- l'effet du mode de scrutin au CA en application de la loi LRU est redoutable : nos 2 élus au CA, représentent respectivement 28,8 % (A) et 46,1 % (B) des suffrages, et pourtant leurs seules 2 voix pèsent pour 20 % seulement des représentants du personnel enseignant et pour 8 % de l'ensemble du conseil sur les décisions prises !

- au CEVU situation identique bien que la progression soit sensible en voix ;

- au CS, progression en A (+ 2 sièges par rapport à 2005). On perd le siège en B (HDR) d'une seule voix !

Nous remercions nos électeurs et réitérons nos engagements à défendre nos positions annoncées dans notre profession de foi. Notons enfin la belle réussite de nos camarades BIATOSS de la liste intersyndicale CGT-FO-FSU-UNSA (obtenant 5 des 8 sièges : 2 des 3 sièges au CA ; 1 sur 2 au CEVU et 2 sur 3 au CS) totalisant en moyenne 2 fois plus de voix que la seconde liste « présidentielle ». ●

Stéphane Tassel



Statuts rejetés !

Le CA réuni le 08/01/08 a rejeté les statuts proposés par la présidence. Sur 50 membres en exercice, les résultats sont les suivants :

- Oui = 22
- Non = 16
- Blanc = 1
- Nul = 0

Il fallait 26 oui pour que ça passe, ce n'est donc pas le cas. ●

Nicolas Grégori



© JahaVoiv/flickr



Le *snes***U.p** vous souhaite

une pleine réussite en 2008

et pour vous, étudiants,

en licence dès maintenant

→ Dossier coordonné
par François Bouillon

La relance de la démocratisation à l'université ne peut être différée. Cela fait belle lurette que les obstacles qui l'entravent sont bien identifiés. Pour les surmonter, un vaste plan d'urgence doit être mis en œuvre. Malheureusement, le budget 2008 hypothèque gravement les promesses gouvernementales de porter en cinq ans à plus de 10 000 euros la dépense par étudiant à l'université. Cela hypothèque aussi la crédibilité du plan licence. Néanmoins, la responsabilité de la communauté universitaire est de prendre à bras-le-corps la lutte contre l'échec dès l'entrée dans le premier cycle. Mettre en œuvre des dispositifs scientifiques et pédagogiques innovants qui répondent à cet objectif est le meilleur moyen de faire éclater au grand jour l'impératif de mener de front transformations qualitatives et mesures budgétaires.

Conditions de la réussite en licence

→ par François Bouillon, Michelle Lauton

Il n'y pas de formule magique pour favoriser la réussite des étudiants en licence.

Cette réussite, qui dépend d'une multiplicité de facteurs, appelle une réponse globale.

Des conditions extrinsèques et intrinsèques pèsent sur la réussite en licence. Les premières sont les conditions de vie des étudiants : se loger, se nourrir, se transporter, se soigner, se cultiver... Leur satisfaction repose trop souvent sur un travail rémunéré ; le diagnostic sur le très grand nombre de situations de précarité, voire de misère, est connu : faiblesse du financement par étudiant à l'université¹, insuffisance du nombre et du montant des bourses, nombre trop limité de logements destinés aux étudiants, refus gouvernemental de mettre en place une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation. Les secondes sont les conditions d'études.

Parcours et conditions d'études

Il n'y a pas de formule magique et unique pour des conditions d'étude favorisant la réussite. Une large palette de mesures peut amener plus d'étudiants à bac + 3 : transition secondaire-tertiaire, poursuite d'études pour les bacheliers technologiques et professionnels, accueil et orientation, cohérence, lisibilité et progressivité des cursus, dispositifs pédagogiques, modalités d'évaluation.

La première mesure concerne l'articulation secondaire-supérieur.

L'essentiel ne se joue pas, comme on le prétend, sur l'orientation², mais dans une continuité/rupture dès le L1 avec les contenus et les méthodes du

secondaire. Côté contenus, la mise en place du LMD, avec le pilotage ministériel visant à la mutualisation, n'a permis d'améliorer ni les contenus, ni les possibilités de poursuites d'études des bacheliers technologiques et professionnels ; pour qu'ils réussissent sans être cantonnés aux études courtes de BTS ou d'IUT, il faut construire pour eux, dès le 1er cycle, des itinéraires de réussite jusqu'au Master.

Côté méthodes, ne doivent plus exister des cours d'amphi sans TD ou TP, notamment en

L1, ni des groupes pléthoriques. Il faut aussi viser les TPE, TIPE ou projets³ ; leur régression dans le secondaire et l'absence de dispositif analogue en licence sont des obstacles à surmonter.

La deuxième mesure concerne la cohérence et la progressivité des cursus et de leurs contenus sur les 3 années. L'année L1 pose un problème spécifique, à traiter en fonction des parcours et des attentes des lycéens d'une part et de la cohérence des cursus d'autre part. La réponse la plus adaptée est un modèle pluriel d'année L1 diversifiant l'offre de formation : mono -, bi - ou pluridisciplinaire. Les années L2 et L3 doivent être construites en cohérence, ouvrant la voie à des licences pluridisciplinaires préparant aussi aux concours des grandes écoles, avec des moyens identiques à ceux des CPGE⁴. L'introduction de nouveaux enseignements (langues, outil informatique, etc.) ne doit pas se faire au détriment d'autres contenus (disciplinaires ou pluridisciplinaires).

La troisième mesure est la transformation des pratiques pédagogiques préconisée en commun par l'UNEF et le SNESUP. Cela implique des dispositifs pédagogiques innovants sur la déclinaison des contenus. On pourrait aussi développer les TP et activités du type PPP (Projet Personnel et Professionnel) permettant à l'étudiant de mieux s'investir ou préciser son projet. Cela nécessite des créations d'emploi d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS, la reconnaissance dans les carrières de la mission d'enseignement.

La quatrième mesure est la définition de dénominations nationales, s'appuyant sur des critères nationaux communs à toutes les licences (contenus, volumes horaires, etc.) permettant lisibilité, comparabilité et orientation des étudiants dans le dédale de l'offre

de formation, ainsi que leur évaluation sur des bases claires et communes.

Évaluation des étudiants et mécanismes sélectifs

Les modalités d'évaluation pèsent lourd dans la réussite ou l'échec. Dès le L1, des mécanismes fins peuvent engendrer une sélection accrue selon la manière dont on les met en œuvre. Compensation, notes éliminatoires, passage conditionnel, sessions de rattrapage, pratiques et contenus, formes et modalités de contrôle, équilibre entre contrôles continu et terminal... sont ces micro-mécanismes. La semestrialisation peut être un obstacle pour certains étudiants, entraîner découragement et abandon en cas de difficultés. L'absence fréquente d'oral peut pénaliser ceux qui n'y seront confrontés que lors de soutenances⁵. Les formes et modalités de contrôle sont souvent encore traditionnelles (ex. : dissertation) ou inappropriées (QCM). De plus, très rares sont les épreuves permettant de valider plusieurs enseignements, d'où une multiplicité de contrôles.

Les modalités d'évaluation et de contrôle sont intimement liées aux objectifs qui doivent être précisément définis : connaissances à acquérir, capacités à les réinvestir dans des contextes différents, niveau d'exigence attendu. Elles doivent porter sur tous les aspects, y compris les TP ou travaux utilisant les moyens informatiques, avec une part d'oral. Les épreuves peuvent avoir lieu avec ou sans document, porter sur un panel convenu d'exercices vus en TD...

L'organisation semestrielle ou annuelle de la compensation est au cœur du dispositif d'évaluation-sélection. L'article 28 de l'arrêté licence prévoit une compensation organisée sur le semestre mais rien n'interdit une compensation annuelle. Sur le fond, l'année correspond mieux que le semestre car elle est plus en harmonie avec le temps de l'apprentissage, de l'assimilation et de la maturation. En ce sens, il est assez absurde qu'un étudiant ayant 8 au 1^{er} semestre et 12 au second se retrouve avec un semestre de retard à rattraper. En outre, le rythme social de l'étudiant est annuel : logement, sécu, bourse, inscription administrative. Il faut donc être favorable à la compensation annuelle, y compris en master ; la compen-

Il faut mettre en œuvre
une large palette de mesures.



sation semestrielle n'étant que son sous-ensemble.

Les sessions de rattrapage : les textes d'avril 2002 maintiennent la seconde session ainsi que le délai de deux mois après la première. Cette deuxième session s'organise de manière variée, souvent en juin pour les deux semestres sans le délai de deux mois ni le dispositif de soutien. Les collègues notent le peu de présence et la faible réussite à cette seconde session. Comment la mettre en place de façon non socialement ségrégative de fait, notamment pour les salariés ?

Au-delà de la date, elle doit jouer son rôle de « seconde chance » : entre les deux sessions, l'étudiant doit bénéficier des corrigés d'épreuves et d'un véritable accompagnement. La capitalisation : Les unités d'enseignement (UE) sont l'addition d'ECUE⁶. Certaines universités ne font jouer la capitalisation qu'au niveau des UE et non au niveau des ECUE. Le texte de l'arrêté est ambigu ; ne faut-il pas le clarifier dans le cadre de l'extension de la VAE notamment, afin que les ECUE soient l'unité de compte de la capitalisation intégrale en ECTS ?

Enfin, la pratique des « notes éliminatoires » est comme son nom l'indique un couperet. Dans l'arrêté de 1997 il est dit : « *Au sein de chaque UE la compensation entre les notes*



les modalités d'évaluation pèsent lourd dans la réussite.



obtenues aux différents éléments constitutifs de l'unité s'effectue sans note éliminatoire », ce qui n'est pas précisé dans celui de 2002. Des notes éliminatoires sont souvent instituées au nom des « fondamentaux » propres à une discipline. Un flou juridique dommageable que le ministère doit rapidement lever par un texte pour éviter des recours en tribunal administratif.

Sur le fond scientifique et pédagogique, au-delà du travail en cours au comité de suivi licence, des conférences nationales disciplinaires devraient être créées et se saisir de toutes ces questions. ●

1. Aucune réponse dans le budget 2008.
2. Le ministère refuse la prise en compte dans les services de l'orientation et l'encadrement nécessaire (CO-Psy...).
3. Travaux personnels encadrés ou travaux interdisciplinaires personnels encadrés.
4. Classes préparatoires aux grandes écoles.
5. stages, entretiens d'embauche ou oraux de concours.
6. Éléments Constitutifs des Unités d'Enseignement.

Réussir dès l'entrée en licence

→ par Marc Champesme

La réduction du nombre des disciplines approfondies dès la première année de licence et l'accompagnement des étudiants sont les conditions d'une acquisition de plus en plus critique des connaissances.

La pluridisciplinarité et la professionnalisation en licence font l'objet de nombreuses discussions lorsqu'il est question de réformer la licence. La vivacité des débats témoigne des enjeux présents derrière ces notions. Elle témoigne surtout du fait que, quelles que soient leurs conceptions de l'enseignement supérieur, autant la plupart des acteurs de l'enseignement supérieur sont favorables à une certaine pluridisciplinarité et à l'introduction d'une certaine dose de professionnalisation dès la licence, autant de nombreux acteurs ressentent aussi clairement les dérives auxquelles elles peuvent conduire si l'on ne s'accorde pas sur les objectifs assignés et le cadre de leur mise en œuvre.

Peu nombreux sont ceux qui défendent des parcours de licence étroitement mono-disciplinaires, les écueils en sont bien connus : risque de former des individus incapables de s'adapter aux évolutions de leur discipline, de les anticiper voire d'en être les initiateurs et d'un point de vue plus global risque de n'être qu'un simple spectateur du monde dans une tour de Babel.

Nous rejetons cependant une conception de la pluri-disciplinarité qui ferait de l'université, au moins dans les premières années suivant le baccalauréat, un simple prolongement du lycée. L'entrée dans l'enseignement supérieur doit clairement représenter un changement qualitatif dans la manière d'aborder l'acquisition des connaissances avec un sens critique

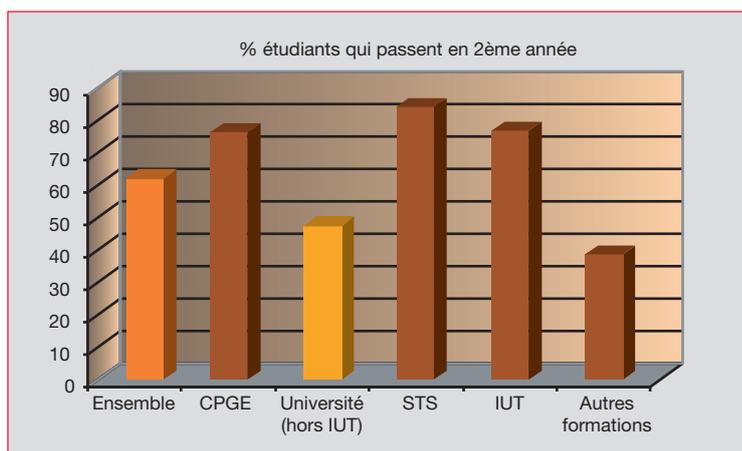
de plus en plus aiguë, pour aboutir à une autonomie de plus en plus grande dans le rapport aux apprentissages. Ce changement doit passer par la possibilité d'explorer de manière plus approfondie un nombre nécessairement plus restreint de champs disciplinaires pour pouvoir en apprécier pleinement les différentes problématiques, les différents courants,

les questionnements qui ont abouti au paysage souvent complexe qui caractérise ces champs disciplinaires dans leur état actuel. C'est sur ces bases que le lien ensei-

gnement-recherche prend toute son importance. Cet approfondissement dans un nombre restreint de disciplines fondamentales doit nécessairement s'appuyer sur des enseignements transversaux et professionnels.

La focalisation sur un nombre restreint de disciplines, correspond aussi le plus souvent à une demande de l'étudiant. En effet, entrant dans l'âge adulte et acquérant son autonomie personnelle, le nouvel étudiant souhaite légitimement que la formation qu'il choisit prenne en compte ses aspirations. Pédagogiquement, il est par ailleurs bien connu que la motivation est un moteur extrêmement puissant de réussite dans les études, il est donc particulièrement important de pouvoir répondre à une telle demande lorsqu'elle existe. Bien entendu, ces aspirations ne sont pas toujours fondées sur des bases solides et l'éventail des disciplines enseignées dans chaque formation doit aussi être conçu pour permettre un infléchissement de son par-

Le changement par rapport au lycée doit être accompagné.



L'université à la traîne...

► cours de formation, plus particulièrement dans les tout premiers semestres. Le changement par rapport au lycée doit impérativement être accompagné. C'est à ce niveau que se situe le principal levier sur lequel nous, universitaires, sommes directement¹ en capacité d'agir – dans la mesure des moyens que la nation nous octroie – pour mettre au plus haut niveau le taux de réussite étudiant en licence.

À la diversité des acquis antérieurs, des environnements familiaux, des conditions de vie et des motivations qui caractérise les étudiants que seule l'université a pour mission d'accueillir sans restriction, doit répondre la diversité des dispositifs mis en œuvre. Une formation pédagogique adaptée de l'ensemble des enseignants-chercheurs, une prise en compte de l'ensemble des tâches pédagogiques dans nos

services et carrières, le recrutement massif de personnels enseignant et BIATOSS et une bonne complémentarité des dispositifs mis en œuvre sont indispensables à leur réussite. ●

1. Les conditions de vie étudiante, les conditions d'études antérieures, le système d'orientation, la perception de l'université par l'ensemble des partenaires du système éducatif ont aussi un rôle majeur.

En finir avec l'abandon des étudiants

→ par Sophie Binet, vice-présidente de l'UNEF

Augmenter le taux d'encadrement des étudiants en licence et revoir les modes de transmission des savoirs et de l'évaluation sont pour l'UNEF les trois conditions déterminantes de la lutte contre l'échec en licence.

Avec près de 50 % d'échec en première année, la licence constitue un des maillons faibles du système éducatif. Précarité étudiante, effectifs pléthoriques, absence d'accompagnement à l'orientation et de pédagogie... si les causes sont multiples, elles ont en commun de symboliser l'abandon des étudiants. Un abandon de la jeunesse qui n'a aucun statut social et doit choisir entre précarité et dépendance aux parents, un abandon de l'université pour laquelle l'Etat investit deux fois moins que pour les grandes écoles, et un abandon des premiers cycles, auxquels les universités préfèrent bien souvent les Masters.

Alors que le second degré a fait l'objet d'une politique volontariste dans les années 90 notamment avec l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, l'enseignement supérieur a toujours été le grand oublié des politiques publiques, et le taux d'échec massif témoigne du refus de l'institution d'accepter la suppression de la sélection, les premiers cycles permettant d'opérer une sélection naturelle insidieuse séparant le bon grain de l'ivraie.

Le plan licence annoncé par Valérie Pécresse,

s'il est insuffisant, comporte au moins une avancée idéologique majeure : la reconnaissance que la responsabilité de l'échec n'est pas celle de l'étudiant, mais d'abord celle du système qui doit être réformé pour permettre à tous de réussir.

Augmenter le taux d'encadrement

Le premier levier pour permettre la réussite de tous est l'augmentation des taux d'encadrement. En effet, avec une moyenne de 15 heures de cours par semaine, et une très grande majorité de cours en amphithéâtre la transition entre la terminale et la

première année de fac est bien souvent violente pour les étudiants qui tout d'un coup se retrouvent livrés à eux-mêmes. Un plan de recrutement massif d'enseignant-chercheur et de personnels Iatoss doit permettre d'arriver à 25 heures de cours par semaine sans cours en amphi en première année et de mettre en place un suivi individualisé, notamment des étudiants les plus fragiles (salariés, étrangers, bacheliers pro et techno...). Si le plan licence contient des objectifs répondant aux revendications étudiantes, comme celui d'augmenter de 5 heures hebdomadaires le volume horaire des licences ou de limiter à 20 % le nombre d'heures en amphi en première année, l'absence totale de recrutement rend l'effectivité de ces mesures hypothétiques.

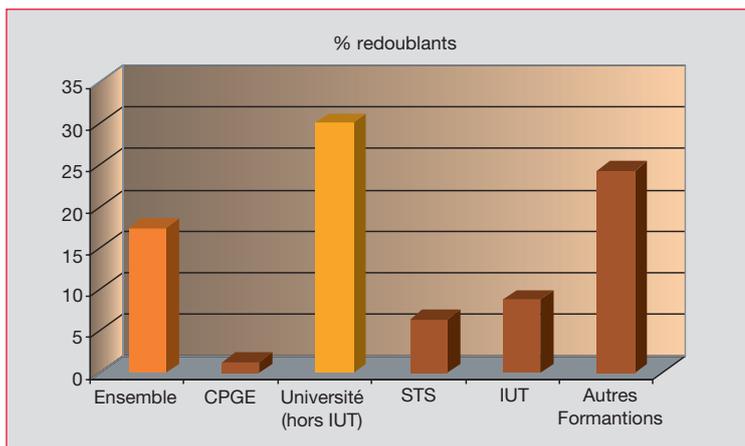
Revoir les modes de transmission des savoirs

L'UNEF appelle de ses vœux depuis plusieurs années une « révolution pédagogique », qui permette de remettre les étudiants au cœur des préoccupations. Ainsi, l'investissement pédagogique des enseignants chercheurs doit être valorisé, et des dispositifs de formation mis en place tout au long de leur carrière. Le fonctionnement en équipe pédagogique – en intégrant notamment moniteurs et ATER – est fondamental pour permettre la cohérence de la maquette pédagogique et des exigences et créer une vraie dynamique. L'enseignement des langues, de l'informatique et des bases méthodologiques indispensables à la réussite doivent être renforcées, notamment en première année. Enfin, les savoirs doivent



© istockphoto / Laurence Dean

Éviter la noyade



être décloisonnés afin de permettre une orientation progressive.

Revoir les modes d'évaluation

Absence de contrôle continu, QCM, modalités de contrôle des connaissances incohérentes et incomprises des enseignants eux-mêmes... bien souvent, et le dernier rapport de l'IGAENR¹ le démontre, l'évaluation des étudiants est la dernière roue du carrosse à l'université. Alors qu'elles ne sont aujourd'hui qu'un outil de sanction, elles doivent être repensées pour devenir un réel outil de progression des étudiants. Le contrôle continu permet de garantir l'acquisition durable des connaissances, la diversité des modes d'examens (oraux, exposés, travaux interdisciplinaires...) est un outil pour faire développer l'autonomie et l'initiative des étudiants. L'accompagnement des étudiants, par des séances de corrigés, du tutorat et la mise



© Dominique LUZY - Fotolia.com

en place d'un soutien spécifique pour les publics en difficultés permet d'intégrer l'évaluation dans la démarche pédagogique. Enfin, les rythmes étudiants doivent être pris en compte pour l'élaboration des calendriers

universitaires et ainsi permettre aux étudiants salariés de réussir leurs études, avec la systématisation d'une semaine de vacances inter semestre, d'une semaine de révision avant chaque session d'examens et d'un mois entre la première session et la seconde session. L'UNEF exige que l'ensemble de ces dispositions fasse l'objet d'un texte réglementaire, qui garantisse également le retour de la compensation annuelle des notes dans l'ensemble des universités.

L'UNEF a avancé 50 propositions pour la réussite de tous et lancé un appel très largement signé par la communauté universitaire. Gageons que les très nombreuses élections universitaires du deuxième semestre démontreront l'impatience des étudiants en la matière. ●

1. *L'évaluation des étudiants, point aveugle ou point d'appui*, juillet 2007.

La réussite en licence de Sciences & Technologie

→ par Claudine Kahane, université de Grenoble I

Tandis que la désaffection pour les études scientifiques fait l'objet de discours parfois vains, des équipes pédagogiques inventent et mettent en œuvre sans attendre des dispositifs audacieux. C'est le cas à l'université Joseph Fourier de Grenoble.

Gérard Lauton : *Peux-tu rappeler dans quel contexte se sont engagées les initiatives de rénovation pédagogique pour une meilleure réussite en sciences & technologie ? Quel rôle joue l'enseignement expérimental sur les facteurs de réussite ?*

Claudine Kahane : C'est la décroissance des effectifs étudiants dans nos filières qui a conduit les enseignants à se mobiliser pour inverser la tendance et les rendre plus attractives. La part de l'enseignement expérimental avait nettement décliné en DEUG, et l'ouverture du chantier LMD a offert l'occasion d'une mise à niveau des moyens humains et matériels. Cette démarche de rénovation s'est appuyée sur l'enseignement expérimental, d'où un regain de motivation de l'étudiant. Plus ludique, plus proche de la réalité et plus concret, l'enseignement expérimental offre une entrée accessible et motivante aux savoirs en jeu ; il est aussi favorable à la quantité et à la qualité du travail dès lors qu'il place l'étudiant en situation d'autonomie accrue, dans une démarche de projet et d'engagement personnel productif. Organisé par petits groupes, il permet à l'enseignant d'aller voir chacun, induisant une autre relation pédagogique. Intervenant en soutien de l'enseignement formel, la part expérimentale comporte un aspect

methodologique incontournable : apprendre à tenir un cahier de manips, à s'organiser pour relever des mesures, à gérer son temps. Enfin, une séquence expérimentale peut aider à révéler une difficulté conceptuelle et à mettre en œuvre des stratégies de remédiation. Cette rénovation est facilitée par le rôle bénéfique joué par les TPE : ils sont plus autonomes qu'avant.

G. L. : *Quelle part ce volet expérimental prend-il à une rénovation de la pédagogie en licence ? Contribue-t-il à un décloisonnement disciplinaire ?*

C. K. : D'une part, ce volet expérimental se prête bien à une pédagogie nouvelle fondée sur une démarche de projets. Ainsi dans une UE de Biologie de l'année L2, nous avons proposé comme sujet la croissance des levures, ce qui a conduit les étudiants à apprendre à mesurer et à nourrir une population de micro-organismes ; tout cela dans un espace dédié qui leur était accessible, et en concluant par une soutenance orale.

D'autre part, ce volet expérimental se prête par nature à une démarche interdisciplinaire. Ainsi avons-nous lancé en L1 des UE interdisciplinaires sur trois thèmes : ►►



Une séquence expérimentale peut aider à révéler une difficulté conceptuelle

► l'eau, les couleurs, la modélisation – simulation ; de fait, ces UE mettent en jeu physique, chimie, biologie, mécanique, géologie. Quinze jours sont consacrés exclusivement à la partie expérimentale avec deux encadrants par TP : un spécialiste de la dominante du TP (ex : chimie) et un autre d'une discipline connexe (ex : physique). Le but est de faire percevoir qu'un objet complexe comme les couleurs renvoie à une conjonction de disciplines, car la vie n'est pas « saucissonnée » en savoirs cloisonnés. Je vois mal comment faire aussi bien passer ces messages en amphî.

G. L. : *Cette rénovation conduit à dépasser les clivages traditionnels : locaux d'enseignement et de recherche, trilogie cours-TD-TP... Quels moyens demande-t-elle ?*

Plus ludique, plus proche de la réalité et plus concret, l'enseignement expérimental offre une entrée accessible et motivante.

C. K. : Nous sommes amenés à dépasser cette trilogie, ne serait-ce qu'avec le projet. Dans une UE « Physique pour tous » de L1, il n'y a aucun cours et ce sont les TP qui introduisent sous un jour résolument expérimental la thématique sur laquelle reviennent par la suite les TD. Les questions de cours font l'objet d'un photocopié (optique et mécanique des fluides), distribué pour le travail personnel. D'où une articulation radicalement différente entre actes

pédagogiques, manifestement bénéfiques à ceux que l'on voit s'épanouir dans ce cadre alors qu'ils étaient en échec.

L'accueil dans les labos de recherche : chacun a compris qu'il fallait mettre en contact le plus tôt possible l'étudiant avec ce contexte, pas seulement pour des visites, mais pour y mener l'activité expérimentale, ce qui est systématique dès l'année L3. Nous n'oublions pas les plus performants à qui sont proposés des « stages d'excellence » d'un mois rémunérés en labos, à la satisfaction de tous. Tout cela a un coût important : équipement, fonctionnement, encadrement. La revendication TP = TD est une urgence, de même que le recrutement de personnel technique sur des emplois de titulaire ! ●

Propos recueillis par Gérard Louton

Le plan licence, début d'une « révolution pédagogique » à l'université ?

→ par Simone Bonnafous, Présidente de la commission de pédagogie de la CPU – Présidente de l'université Paris 12-Val de Marne

L'innovation du plan licence, c'est de vouloir généraliser des mesures préconisées depuis de nombreuses années : dispositifs pédagogiques, construction de nouveaux parcours, moyens.

La CPU a consacré à la licence la première de ses priorités lors de son congrès de Metz de février 2007. Elle y affirmait ainsi, dans sa proposition numéro 1, la nécessité « de faire du cycle licence, avec volumes horaires augmentés pour les étudiants, à l'encadrement renforcé, le vecteur premier de la réussite à l'université ».

Les présidents d'université ne peuvent donc qu'être satisfaits de ce que la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche fasse aussi de la réussite en licence une de ses priorités. Certes, la plupart des propositions du « plan licence » figuraient déjà dans

les mesures théoriquement liées à la réforme LMD (les équipes pédagogiques et les enseignants référents par exemple), dans les propositions du comité de suivi de licence (la spécialisation disciplinaire progressive et les modules d'aide à l'insertion professionnelle), ou dans les propositions de la CPU ou de différents syndicats, dont en particulier l'UNEF ; certaines sont même déjà partiellement mises en œuvre. Mais ce qui est nouveau, c'est la

volonté politique affichée et les moyens annoncés d'une généralisation de ce qui restait encore embryonnaire et marginal. Pour la

première fois depuis de nombreuses années, les conditions et les modalités d'enseignement en licence deviennent un sujet aussi digne d'intérêt que celui de la recherche ou de la carte

des formations, à laquelle on réduit trop souvent les questions d'enseignement dans le supérieur.

Nous espérons donc que ce plan pluriannuel et progressif marquera le début d'une véritable mobilisation universitaire, sérieuse, durable et concertée, au sein de chaque université et au niveau national, sur les conditions de la réussite en licence. La CPU y tiendra toute sa place et s'appuiera pour ce faire sur ses propositions de Metz. La commission de pédagogie a ainsi décidé de travailler en priorité sur trois sujets :

- Les « dispositifs pédagogiques » de type tutorat d'accueil, tutorat de soutien, enseignant référent, équipe pédagogique, projet professionnel personnel, évaluation des connaissances et compétences, etc. Nous

Nous espérons le début d'une véritable mobilisation universitaire.





© Daniel Sainthorant - Fotolia.com

La réussite en Licence de lettres & sciences humaines

→ par Thierry Labica, MCF d'histoire, université Paris 10 - Nanterre

L'injonction brutale de la ministre sur la licence fait l'économie d'un bilan des réalisations pédagogiques visant la réussite, comme l'observent les collègues de Paris 10 impliqués dans les mentions de lettres et sciences humaines.

souhaitons, en partenariat avec la conférence des vice-présidents de CEVU et le comité de suivi licence, répertorier les pratiques existantes, mais encore trop expérimentales, et valoriser les meilleures, sans en imposer aucune, ce qui nous paraîtrait contraire à l'autonomie des universités.

- La construction des nouveaux parcours de licence, par grands secteurs disciplinaires, et leur compatibilité avec les poursuites d'études existantes. Cela ne pourra bien sûr être fait sans échange avec les conférences de doyens ou de directeurs, quand il y en a. En tout état de cause la CPU est très favorable à l'idée de spécialisation disciplinaire progressive en licence.

- L'analyse des moyens nécessaires pour le succès de ce plan licence. Il supposera en effet une réelle implication et adhésion de tous les enseignants, y compris de rang A, et ne pourra se réaliser sans une bonne connaissance et maîtrise dans chaque université des conséquences budgétaires des choix pédagogiques. Or, les présidents d'université sont bien placés pour savoir que la qualité des systèmes d'information permettant de relier les données relatives aux enseignements, aux étudiants, aux enseignants et au budget est loin d'être la même partout. De même l'effort pédagogique supplémentaire induit par le plan licence sera-t-il plus difficile à obtenir dans les universités ou les UFR où la couverture de la charge d'enseignement par les titulaires est mauvaise, que dans d'autres. Cette dernière question ne sera pas résolue par une simple attribution de primes et posera plutôt le problème de la masse salariale et des carrières.

Il appartiendra enfin aux présidents d'université de montrer que la loi LRU n'est pas contraire à la participation des étudiants aux dispositifs les concernant au premier chef. Nous insisterons donc pour que les étudiants soient acteurs du plan licence dans chaque université, UFR et département, et associés au fonctionnement des équipes pédagogiques, à la réflexion sur l'évolution des évaluations des connaissances et compétences comme aux modalités d'évaluation des enseignements. ●

La refondation des années L1 – L2 semble assez diversement appréciée par les collègues selon les disciplines concernées, certain(es) estimant déjà offrir le niveau d'interdisciplinarité requis. Les risques encourus sont considérables et laissent entrevoir un lien avec des aspects essentiels de la réforme LRU. Côté calendrier, c'est une mise en place encore plus hâtive que prévue avec des incertitudes quant au cadrage : répartition et places des diverses disciplines (cf. de spécialités), marges de décisions de l'établissement. Notre CA a montré comment l'injonction ministérielle pouvait être relayée localement par la vice-présidence du CEVU ; à Nanterre, certains diplômes semblent être d'emblée soustraits au dispositif : les bi-licences droit-langue, éco-langues, déjà sélectives et jugées professionnalisantes. C'est donc sur le reste qu'il faut négocier. Or, nous avons collectivement mis en place de nouvelles maquettes LMD il y a trois ans avec une cohérence pédagogique et une densité disciplinaire appréciables. La réussite en L1 est encourageante. Mais la mesure évaluative devient la nouvelle paranoïa gestionnaire : aucun compte n'est tenu de ce qui a été mis en œuvre par les collègues. Pourquoi ne pas prendre le temps nécessaire d'un bilan pédagogique du LMD par ceux qui l'ont mis en place, d'une évaluation de l'échec sur la base de ses causes concrètes et d'un suivi de la situation professionnelle de nos étudiant(es) après le L3 ? Ce déni des situations pédagogiques réelles et ce mépris renouvelé des collègues trahit une priorité : la remise en cause pure et simple des disciplines, au nom d'une "interdisciplinarité" qui s'avère être le nom d'une simple dilution des enseignements de spécialité, engageant dès lors la rupture du lien avec la recherche et une déqualification des postes vers plus de précarité (perspective assez claire en langues). En cela, il y a une cohérence de fond avec la



© istockphoto / Chris Schmidt

« détricoter » ce qui a été construit en vue d'une meilleure réussite ?

réforme LRU d'une part, vu le risque qu'elle fait courir aux lettres et sciences humaines et aux conditions d'embauches des personnels ; d'autre part, avec le projet de remise en cause

des concours, mais aussi des disciplines et enseignements de spécialité dans leur lien avec la recherche, et des voies professionnalisantes déjà existantes vers l'enseignement. L'attaque contre le métier est donc d'envergure (salaires, précarité, déqualification). Difficile donc de ne pas penser en termes de réponse d'envergure. ●

▼
Une « interdisciplinarité » qui s'avère être le nom d'une simple dilution des enseignements de spécialité.
▲

1. Et accessoirement, des centaines d'heures passées à repenser et organiser les nouvelles maquettes LMD.

2. Ex : la majorité des étudiant(es) en anglais à Paris X sont salarié(e)s ; un remaniement de contenu pédagogique leur donnera-t-il plus de temps pour étudier ?

CNESER DU 17 DÉCEMBRE 2007

Le budget est refusé

La motion ci-dessous a été votée par 30 voix pour, 7 contre, 6 abstentions.
Le budget a été refusé par 37 voix contre, 10 pour et 3 abstentions.

Pour la première fois depuis 15 ans, le CNESER, réuni le 17 décembre 2007, n'examine aucune répartition d'emplois dans les universités. En effet, le budget 2008 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne prévoit aucune création de postes, alors que les manques en personnels de toutes catégories sont criants et que des créations de postes sont une condition nécessaire pour améliorer la réussite des étudiants en licence.

Quant au 1,8 milliard d'augmentation annoncé, il ne bénéficie réellement que marginalement aux étudiants, aux personnels, aux universités, aux organismes de recherche publique, puisque ces nouveaux crédits sont affectés pour l'essentiel à l'augmentation des exonérations d'impôts, à un jeu d'écriture sur le paiement des retraites des personnels, à des opérations immobilières prévues depuis longtemps (Jussieu, Mulhouse et Collège de France) et que 391 millions d'euros s'évaporent dans l'inflation.

Le plan « réussite en licence » annoncé la semaine passée fait enfin de la réussite des étudiants une priorité. Celui-ci apporte des premières réponses pour lutter contre l'échec en premier cycle.

Cependant sans création d'emploi, le suivi individualisé, l'augmentation du nombre d'heures de cours ou l'amélioration de l'orientation resteront de vaines promesses. Le CNESER demande à ce qu'un plan pluriannuel de recrutement soit mis en place.

Si la transformation d'emplois de BIA-TOSS de catégories B et C très ciblés en emplois de catégorie A (6,2 M€) peut permettre quelques promotions internes, elle va augmenter le recours à l'externalisation de certaines tâches. La création d'emplois étudiants, strictement encadrés, ne doit pas éloigner l'étudiant de sa formation.

La part des financements de la recherche sur projets (+ 190 millions d'euros, dont 2/3 pour l'ANR) est renforcée, ce qui entraîne une stagnation des crédits de base des unités. Une telle situation développe l'em-

ploi précaire et ne peut assurer la recherche fondamentale nécessaire au pays et à l'avancement des connaissances.

La vie étudiante est annoncée comme un des principaux chantiers du gouver-

nement, mais le budget qui lui est consacré est largement insuffisant et en total décalage avec l'urgence de la situation des étudiants. Si la mobilisation a permis d'obtenir la création d'un 6ème échelon de bourse dès janvier 2008, des mesures d'ampleur sont nécessaires pour résorber la précarité étudiante. Le sport universitaire reste un parent pauvre de l'Enseignement supérieur, tant par l'insuffisance des emplois affectés que celle des infrastructures existantes.

Les infrastructures universitaires n'offrent pas partout les conditions de sécurité nécessaires à l'enseignement et la recherche et offrent souvent de piètres conditions de travail. Il faut mettre en place rapidement un plan pluriannuel de rénovation et de construction universitaire, dont le CNESER doit débattre, réellement budgétisé au-delà des milliards annoncés liés à la vente d'une partie d'EDF.

Pour ces raisons, le CNESER considère que ce budget et sa répartition sont inacceptables. Le CNESER demande que le ministère s'engage sur un plan pluriannuel de création d'emplois et qu'il accorde les financements nécessaires à l'enseignement supérieur et à la recherche. ●

▼
**Le CNESER demande
que le ministère s'engage
sur un plan pluriannuel
de création d'emplois**
▲



SNESUP-FSU — UNEF — SNASUB-FSU — FSU — SUP'RECHERCHE-UNSA
SNPTES-UNSA — A et I-UNSA — SGEN-CFDT — FERC-SUP-CGT — FCPE

Le CNESER demande une réglementation des stages

Cette motion, déposée par l'UNEF, a été adoptée par 33 voix pour, 3 contre, 2 abstentions

Au mois de septembre dernier, un Comité de suivi des stages a été installé par Xavier Bertrand et Valérie Pécresse. Sa mission est de faire des propositions pour améliorer la situation des stagiaires. Il a remis ses premières propositions il y a déjà plusieurs semaines, cependant aucune annonce

concernant les stagiaires ne s'en est suivie. Par ailleurs, le décret sur la gratification des stages n'est toujours pas sorti. Les nombreux abus en matière de stage ne cessent pas. Près de 800 000 stagiaires connaissent une situation de grande précarité et remplacent trop souvent de véritables emplois salariés.



Alors que la ministre souhaite rendre obligatoire un stage pour tous les étudiants de licence, le CNESER demande à ce qu'une réglementation des stages voit le jour dans les plus bref délais. Pour le CNESER, cette réglementation

DEUX ANS APRÈS, LES SOLDES SUR LES STAGIAIRES CONTINUENT...

Le mercredi 9 janvier, le collectif Génération précaire a appelé à nouvelle action pour obtenir une vraie réforme des stages...

Pour l'ouverture des soldes !

Deux jours plus tard, le 11 janvier, cela fera deux ans que des dispositions sur les stages ont été présentées en conseil des ministres par un certain Dominique de Villepin. **Deux ans après rien n'a changé** : la rémunération n'est pas fixée et a failli reculer (voir <http://www.generation-precaire.org>), et l'encadrement n'a pas progressé. Le 11 janvier, c'est aussi une nouvelle réunion du Comité des stages lors de laquelle les ministres pourraient proposer leur réforme des stages. En attendant les soldes sur les salariés continuent, et toute l'année ! Un stagiaire, c'est en effet au moins 70 % de rabais sur le SMIC... Alors nous ferons les soldes aussi, à notre manière et avec nos propres cartes de réduction...



des stages doit se baser sur 3 principes :
– le stage doit donner lieu à une rémunération ouvrant droit aux protections sociales (retraite...) dès le premier mois, sur une base de 50 % du SMIC minimum, variant ensuite en fonction du niveau de qualification et de la durée du stage. Cette rémunération doit être fixée par la loi ;
– la loi doit garantir au stagiaire un encadrement pédagogique, par les enseignants, dans l'établissement d'enseignement supérieur et dans l'entreprise ;
– des dispositions contraignantes doivent être prises pour empêcher que des stagiaires ne remplacent des salariés : interdiction des stages hors cursus, limitation de la durée des stages, inscription des stagiaires sur un recueil du personnel. ●



UNEF, FCPE, SNESUP, FSU, SNPRES-FO, FO, CGT, FERC-Sup-CGT, SUP'RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA, A et I- UNSA, SGEN-CFDT, CFTC, SNASUB, Cé

RECHERCHE

Quel avenir pour les UMR ?

Les Unités Mixtes de Recherche, essentielles à la structuration de la recherche, sont menacées par la politique ministérielle. Des scientifiques, notamment mathématiciens, s'en inquiètent et rencontrent les préoccupations et propositions syndicales.

→ par Jean Fabbri, Sylvie Pittia

Cette interrogation vient de loin. Les Unités Mixtes de Recherche contribuent de manière essentielle à l'organisation et à la structuration des thématiques de recherche dans notre pays. Les liens fructueux qui s'y nouent entre les collègues de statuts différents (chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, collègues en délégation...), les relations institutionnelles que ces unités impliquent entre les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche CNRS, INSERM, INRA, INRIA, IRD... sont indéniablement un atout pour la recherche dans notre pays. Dans un contexte de sous-financement d'ensemble de la recherche publique, connu de longue date, certes inégal selon les disciplines, la pluralité des tutelles et des ressources de budget a été appréciable. Mais la complexité, née de cette multiplicité et de règles comptables (voire de procédures et logiciels) différentes, a été aussi, bien souvent et légitimement, pointée. Le pacte recherche de 2006, la loi LRU, la lettre de mission du président de la République à Valérie Pécresse, des déclarations ministérielles envisageant les organismes comme de seules agences de moyens, les « fuites » du rapport Attali, la constitution de la commission d'Aubert avivent des inquiétudes quant à l'avenir, au rôle charnière des UMR.

directeurs d'UMR ont co-signé un texte commun. Jean-Marc Gambaudo (Directeur scientifique adjoint pour les mathématiques au CNRS) et François Blanchard (chargé de mission pour les mathématiques au CNRS) ont diffusé dans la communauté mathématique française (assez fière des complémentarités universités/CNRS) un texte inquiet et interrogatif sur les desseins de ces projets de réformes. De son côté la direction générale du CNRS – dans un cadre institutionnel flou, cf. LE SNESUP n° 560 – cherche à apaiser les inquiétudes. Pourtant la politique conduite, les décisions prises, y compris le refus de créer des emplois qui pénalise durablement le renouvellement des équipes de recherche, le caractère opaque des missions confiées à François d'Aubert, à Rémy Schwartz, l'absence de transparence et de prise en compte des avis exprimés par les chercheurs et enseignants-chercheurs, leurs instances représentatives et leurs organisations syndicales, sèment le trouble et affaiblissent notre potentiel de recherche.

▼
Les acteurs scientifiques, au plus haut niveau de responsabilité, témoignent de leur attachement aux UMR et font état de propositions collectives
▲

PRÉSERVER LA TEMPORALITÉ PROPRE DE LA RECHERCHE

Le rôle des UMR est fondamental, en ce qu'elles croisent des finalités et des rythmes de recherche, en ce qu'elles sont aussi connectées aux objectifs de diffusion et de formation. Elles laissent place au temps long de la recherche fondamentale et à des temps balisés par les vagues des contractualisations (4 ans aujourd'hui pour les établissements, 3 pour les projets ANR). De la même façon, l'expertise scientifique, la confrontation prospective des thématiques, l'arbitrage éventuel entre les équipes n'ont

DES INTERROGATIONS QUI SE MULTIPLIENT

Au-delà des organisations syndicales, les acteurs scientifiques, y compris au plus haut niveau de responsabilité, s'interrogent, témoignent de leur attachement aux UMR et font état de propositions collectives. Des centaines de



de sens – *a minima* – qu'au niveau national. Le rôle des organismes nationaux de recherche et de leurs instances largement élues est bien irremplaçable. La logique avancée par exemple par la CPU de transformer la CPU (ou son bras administratif l'AMUE) en « super agence scientifique » est très dangereuse, elle doit être clairement écartée. Dans le même ordre d'idées, l'absence de représentation élue au sein de l'AERES est tout à fait dommageable pour le dynamisme de la recherche et la crédibilité d'une agence d'évaluation.

RÉTABLIR LA CONFIANCE

Reste que sur les questions de gestion des UMR, le *statu quo* n'est pas souhaité par ceux qui en assument la responsabilité scientifique, trop souvent (dans les unités de taille moyenne, qui sont les plus nombreuses) doublée d'une lourde charge administrative. Comment alléger ce qui relève plus du fonctionnement que de la politique scientifique ? Nous pensons qu'une part de cet enjeu tient à la confiance. Celle-ci se construit par des garanties scientifiques données sur la pérennité des financements à des hauteurs adaptées, négociées, fondées sur des évaluations irréprochables. Même si le gouvernement actuel ne s'inscrit pas dans cette logique, la création d'emplois administratifs d'appui à la recherche scientifique doit être avancée comme l'une des solutions, accompagnée par des dispositifs de simplification de gestion, eux aussi fondés sur la confiance et sur le contrôle *a posteriori*. Avec tous les acteurs de la vie des UMR, avec le souci des autres unités, aux statuts variés et améliorables, le SNESUP entend jouer pleinement son rôle dans les semaines à venir dans les discussions avec le ministère et F. d'Aubert. ●



© CNRS Photographie/MEDARD LAURENCE

CONTRACTUALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Résister aux pressions de la DGES → par Gérard Lauton

Le ministère utilise la négociation du contrat quadriennal pour tenter d'imposer ses vues sur formations, recherche et « gouvernance ».

Nous avons déjà évoqué les leviers actionnés par le ministère pour peser sur les politiques des établissements : directives de cadrage non concertées et s'inscrivant dans les visées de la loi LRU, pilotage par les conseillers d'établissement, chantage sur les moyens et la signature du quadriennal.

REGROUPER TOUJOURS PLUS !

L'obsession des regroupements est une option lourde de la DGES : équipes de recherche, cursus, composantes, établissements... Concernant les mentions de licence, les pressions pour le « portail unique » se sont amplifiées avec la soudaine entrée en scène de la ministre qui a tracé un portrait-robot normatif de la licence. Dans sa Lettre-Flash n° 23, le SNESUP a démystifié ce plan reposant sur la pluridisciplinarité floue d'une 1^{re} année universitaire transformée en « plateforme de transit », ne délivrant ni les contenus novateurs attendus par les jeunes bacheliers, ni les solides atouts d'un parcours qualifiant de réussite. Face à ces pressions⁽¹⁾, des équipes font le choix de résister (Grenoble, Toulouse...) en tenant bon sur 2 ou 3 portails par domaine, ou bien en habillant leur portail « unique » d'un ensemble de parcours non étanches mais bien identifiés⁽²⁾ visant une prise en charge des différents publics. Ainsi en est-il du parcours « Sciences de l'ingénieur » offrant aux jeunes que cela motive une approche contextualisée sur les process industriels, intégrant le fondamental et le technologique⁽³⁾. Cette question des parcours se pose aussi en lettres et sciences humaines : il n'est pas très motivant pour l'étudiant en LSH de se retrouver sur un champ aussi vaste dans une « terminale-bis », purgatoire obligé avant de pouvoir aborder la mention choisie. S'agissant des masters, les pressions pour le resserrement sont fortes, au risque de rendre invisibles des thématiques se voyant rétrogradées de la spécialité au parcours. En outre, certains experts bien connus se vantent d'éliminer tout cursus portant un label IUP... Consigne officielle ?



© istockphoto/Chad Anderson

Face à ces pressions, des équipes font le choix de résister

Tout ceci est très lié aux thématiques de recherche visées par la sélectivité destructrice de la loi de 2006 : si l'une d'elles vient à disparaître, cela tarit *ipso facto* le recrutement d'enseignants-chercheurs et met directement en cause les cursus correspondants.

GOVERNANCE MANAGÉRIALE

On voit fleurir dans les projets d'établissement des chapitres très développés engageant l'établissement dans une application quasi-intégriste de la LOLF⁽⁴⁾ via une batterie d'indicateurs, et anticipant sur les « responsabilités élargies » prévues par la loi LRU (masse salariale, GRH, filialisation de services communs...). Du pilotage au pilonnage ! La bataille doit se poursuivre au plan national et local en vue d'un tout autre mode de contractualisation écartant l'arbitraire, allant de pair avec une part accrue de crédits de base, pour une nouvelle donne fondée sur une vraie part d'autonomie s'exerçant dans un cadrage national concerté. Tout l'inverse du paysage universitaire sarkozien. De quoi alimenter la plateforme de listes présentées ou soutenues par le SNESUP pour l'élection dans les conseils centraux... ●

(1) Cf. LE SNESUP n° 560, p.17.

(2) Contenus, approches, validation.

(3) En jouant notamment sur les Unités d'Enseignement (UE) optionnelles.

(4) Loi Organique des Lois de Finances.

Un modèle américain ?

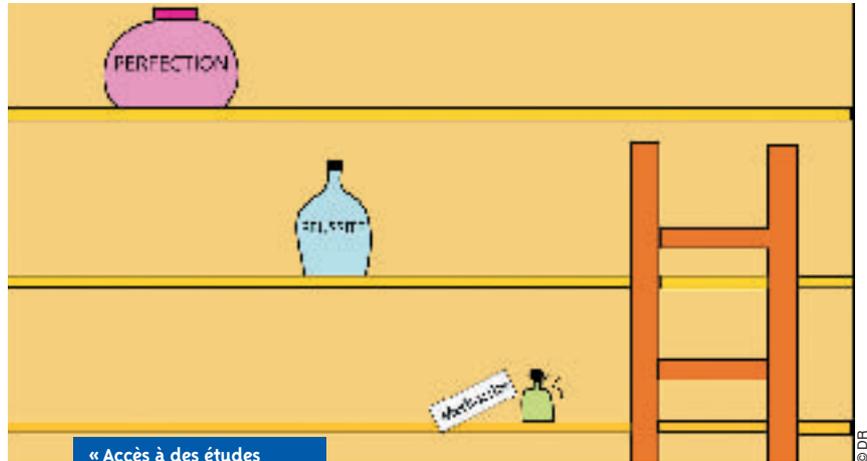
→ par Romain Huret, MCF à l'Université Lyon II et membre du Centre d'études nord-américaines (UMR CNRS 8168) de l'EHESS

L'université américaine est au cœur de la société : c'est à la fois sa force et sa principale faiblesse. Soumise à une logique de marché, elle n'assure plus le rôle d'ascenseur social qui fut le sien dans les années 1960.

L'investissement des Américains dans le système éducatif, et notamment dans l'enseignement supérieur, a été massif, émanant conjointement du secteur public mais également du secteur privé. C'est une politique qui remonte au début du vingtième siècle et qui a su parfaitement s'adapter aux différentes mutations géopolitiques. La force du modèle est de mettre l'université au cœur de la société en la reliant en amont à la diversité sociale du pays, sans cesse renouvelée par l'immigration, et en aval aux entreprises qui assurent l'exceptionnelle réussite du pays dans le monde. Cette conception ne fait pas nécessairement de l'université américaine un modèle qu'il faudrait imiter. C'est en raison de cette porosité avec la société que l'université américaine présente des traits qui en limitent le pouvoir d'action et sans doute à terme les capacités de recherche.

LA NAISSANCE D'UN MODÈLE UNIVERSITAIRE

La visite d'une université américaine est souvent trompeuse pour un voyageur français pressé : la douceur et le luxe des campus donnent l'image de belles tours d'ivoire. Pourtant, l'université est au cœur de la société américaine aussi bien pour les universités publiques que pour les universités privées. Très tôt, le pays a compris que sans une fluidité sociale en amont et une collaboration multiple en aval, l'université ne sera qu'un lieu de production du savoir déconnecté des réalités pratiques. Au début du vingtième siècle, alors que la seconde révolution industrielle bat son plein, les élites américaines décident de renforcer la collaboration entre les universités, les fondations philanthropiques et les entreprises. Les centres de recherche sont financés par le biais de fonds privés. La défiscalisation des revenus en cas de création de fondations permet de garantir le bon fonctionnement du système. La mise en place de ce modèle a permis un essor important de l'économie américaine. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Etat joue un rôle croissant en aidant non seulement les étudiants à accéder à l'université mais également en créant une structure de financement



de la recherche, la *National Science Foundation*. L'objectif est alors d'élargir le recrutement social des étudiants en rendant l'université accessible à tous les chercheurs et d'intensifier la recherche. Corollaire de cette volonté d'ouverture sociale, la fin de la ségrégation accélère l'élimination des inégalités structurelles du système. Dans la mesure où le système américain se distingue par l'absence d'une forte sélection au niveau de l'enseignement secondaire, les étudiants voient leur nombre croître fortement. Grâce aux subsides du gouvernement fédéral, d'entreprises privées et de fondations philanthropiques, ils passent de 2,3 millions en 1947 à plus de douze millions trente ans plus tard.

La massification de l'enseignement supérieur entraîne une explosion du nombre d'institutions universitaires : dans les années 1980, on en dénombre plus de 4 000 sur l'ensemble du territoire. L'enseignement supérieur devient un marché comme les autres : chaque année, la presse classe les meilleures universités à l'aide de critères plus ou moins pertinents.

PRIORITÉ À LA RECHERCHE

C'est un fait incontestable : l'université américaine accorde toutes ses priorités à la recherche. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les laboratoires de recherche se multiplient dans le pays, la guerre ayant démontré la réussite d'une

symbiose entre la recherche universitaire et le monde des entreprises.

Si la France se singularise par un effort de sélection des élites le plus tôt possible au sein de l'enseignement secondaire, qui iront ensuite alimenter les classes préparatoires et les grandes écoles, les Etats-Unis ne possèdent pas de système de sélection aussi précoce, même si les résultats aux fameux tests SAT à la fin des études secondaires est important, seuls les étudiants obtenant les meilleurs résultats aux tests pouvant intégrer les prestigieuses universités de la côte est. Jusqu'à la fin des années 1960, les Américains utilisent pleinement les ressources nationales. À cette époque, ils se rendent compte cependant du formidable potentiel des étudiants étrangers au lendemain des grands mouvements d'indépendance. Des millions d'étudiants se sont ainsi rendus aux Etats-Unis pour achever leur cursus.

Cette logique commerciale s'étend au recrutement des professeurs, pour lesquels les universités n'hésitent pas à offrir de mirobolants salaires. Toutes les disciplines universitaires aux Etats-Unis sont régies selon les règles du marché.

LES LIMITES D'UN MODÈLE

Cette commercialisation de l'économie du savoir a cependant un revers incontestable : si l'université américaine attire les meilleurs talents, quelle que soit leur origine sociale, grâce à un important système de bourses, elle n'efface pas les inégalités sociales. Dans les années 1970, l'augmentation du nombre d'étudiants a quelque peu enraillé la belle

machine universitaire. Cette croissance a introduit une situation de plus en plus concurrentielle et compliqué l'accès aux meilleures universités. Ce sont principalement les classes moyennes qui ont souhaité remettre en cause les programmes de discrimination positive dont l'objectif était d'élargir la représentativité des étudiants. Progressivement, l'ouverture des universités aux étudiants les plus pauvres s'étiole. En 1996, la Californie supprime la mise en œuvre des programmes d'*affirmative action* tandis que de nombreux États en réduisent le champ d'application. Cette mutation institutionnelle entraîne une baisse importante de la représentation des minorités dans l'enseignement supérieur.

Les universités sont contraintes de répercuter sur les frais d'inscription le ralentissement de l'investissement public. Cette diminution des fonds publics s'opère à un moment où le coût moyen de formation par étudiant augmente considérablement. Entre 1976 et 1995, les frais d'inscription ont été multipliés par quatre à l'Université de Californie-Los Angeles (UCLA).

D'après les données contenues dans le *Social Register*, le Bottin mondain contenant la liste des familles de l'élite américaine, 92% des familles présentes en 1940 y sont toujours en 1977. En dépit des velléités réformistes d'après-guerre, les écoles préparatoires (*prep schools*) demeurent élitistes : seulement 4% des étudiants y accédant sont issus de la communauté afro-américaine, alors qu'ils représentent 19% des lycéens. L'université américaine ne joue plus son rôle d'ascenseur social et renforce le capital culturel et social des élites. La préférence familiale (*legacy preference*) dont bénéficient les membres de l'*overclass*, que Michael Lind qualifie de « secret le mieux caché de l'Amérique », possède, selon certains, un fondement institutionnel. À l'origine, le système avait été créé

▼
La concurrence croissante
dans les universités
a renforcé le poids
des réseaux familiaux :
l'accès aux grandes universités
sert de plus en plus
à valider un positionnement
dans la hiérarchie sociale
▲

dans les années 1920 pour limiter l'accès des étudiants juifs. En 1925, Yale adopte ce système et sera suivi par d'autres universités de l'*Ivy League*. Alors que le débat politique se concentre désormais sur les effets négatifs de l'*affirmative action*, tout le monde feint d'oublier le rôle de cette clause familiale : dans les années 1980, 40 % des enfants d'anciens élèves (*alumni*) à Harvard sont acceptés contre 14 % pour les autres candidats. A Princeton, Yale ou encore Stanford, les données sont équivalentes. Indéniablement, la concurrence croissante dans les universités a renforcé le poids des réseaux familiaux : l'accès aux grandes universités sert de plus en plus à valider un positionnement dans la hiérarchie sociale. Cette pratique de la préférence familiale se prolonge dans le monde du travail.

Longtemps justifiés par la logique du marché, ces chiffres inquiètent aujourd'hui, d'autant que le nombre d'étudiants diplômés stagne, alors que l'ensemble des pays industrialisés (l'Allemagne exceptée) connaît une croissance forte du nombre de diplômés du supérieur. Les enfants issus des milieux défavorisés réduisent leur temps de scolarisation souvent à deux années. Pour financer leurs études, ils doivent travailler dans la restauration rapide : l'entreprise de grande distribution Wal-

Mart est ainsi devenue une grande employeuse des étudiants. Faute de réussite suffisante aux tests SAT, ce sont souvent des petites universités (*community colleges*) qui les acceptent. Les étudiants sont relativement faibles et s'inscrivent en grande majorité pour des cours de rattrapage en anglais et en mathématiques. On estime à 60 % le nombre de Latinos scolarisés dans le supérieur qui intègrent ce type d'université. Toutefois, et c'est là que le bât blesse, seulement 30% des étudiants inscrits décident de prolonger leur cursus au-delà des deux années requises. Ces universités ne jouent plus le rôle de sas qu'elles avaient longtemps joué dans le pays pour recruter les meilleurs éléments.

CONCLUSION

À l'heure où le modèle américain en matière universitaire fascine les élites françaises, il convient d'en rappeler les forces et les limites. Sa force principale ? Ne pas avoir isolé l'université du monde social. Ce n'est pas un hasard si l'université reflète systématiquement les débats politiques et alimente régulièrement le monde du travail : l'université est au cœur de la société, là où elle est encore bien trop isolée en France. Le financement des laboratoires de recherche s'organise sous l'effet conjoint de fonds publics et privés. Mais depuis la victoire des conservateurs américains dans les années 1980, l'université a perdu ce qui faisait d'elle un formidable exemple pour les pays occidentaux. Tous les indicateurs vont dans le même sens : le recrutement social tend à s'homogénéiser de façon inquiétante. La méritocratie américaine est en crise¹. Dans les 146 meilleures universités du pays, qui représentent 10 % de l'ensemble des étudiants, 74 % viennent des portions les plus riches de la société, alors que seulement 3% seulement viennent de milieux défavorisés. Dans les 253 universités de rang inférieur, les pourcentages sont respectivement de 46 % et 7 %. Seules les petites universités (*community colleges*) accueillent de façon significative les étudiants pauvres. On est donc loin de la multiversité et du modèle démocratique des années 1960. ●

(1) Voir Romain Huret « Le recrutement des élites aux États-Unis au vingtième siècle », Revue internationale d'éducation de Sèvres, n° 39, septembre 2005, p. 25-36.

Un campus à la portée de tous ?



© iStockphoto / Nicholas Monu

ENTRETIEN AVEC Emmanuel Dockès

professeur de droit, université de Dijon

La recodification du Code du travail conduit en réalité à la destruction progressive du droit du travail.

L'ordonnance de recodification du Code du travail vient d'être ratifiée par le parlement. En quoi consistait cette mission ?

La mission confiée au ministère, avait pour but de recodifier "à droit constant", c'est-à-dire de conserver le fond du droit tout en le rendant plus clair, plus facile d'accès. Cette mission était contradictoire dans ses termes mêmes. Par exemple, les 35 heures subissent actuellement des dizaines et des dizaines d'exceptions, plus complexes les unes que les autres. La mission donnée au recodificateur était : « Simplifiez-moi tout ça, mais conservez chacune des dizaines d'exceptions existantes ». Simplifier en conservant toute la complexité... L'échec était écrit dans la mission elle-même.

Qui a mené cette mission et comment ?

Elle a été menée par une équipe du ministère du travail, assistée d'une commission d'experts et après quelques consultations des principales organisations syndicales

Comment appréciez-vous les résultats de ce travail ?

Le résultat est de très mauvaise qualité. Même si l'on ne pouvait pas espérer beaucoup, l'adoption d'un nouveau plan, plus clair était attendu. Or le plan choisi est incohérent (la partie sur les relations individuelles ne contient ni la rémunération, ni les horaires individualisés...) et totalement déséquilibré. De plus, il n'est même pas respecté : les textes sur un même thème sont parfois éparpillés (les congés sont situés un peu partout dans le Code sauf dans la partie consacrée aux congés...).

Plus grave, dans cette masse de textes, mélangés, redistribués un peu au hasard, certains textes ont été modifiés afin de glisser, discrètement, quelques petites régressions sociales. Par exemple, dans l'ancien Code, si l'employeur obtient le consentement du salarié à la rupture de son contrat de travail, sous la pression, cela ne le dispense pas de suivre préalablement la procédure de licenciement. Dans le nouveau Code, version ministère du travail, cette obligation avait discrètement disparu. Il s'agissait de satisfaire l'une des revendications centrales du Medef. La chose était assez énorme et les



© DHR

protestations qui ont eu lieu ont permis le retour de cette protection lors du débat parlementaire de ratification. Mais de nombreuses autres régressions, moins visibles, n'ont pas été corrigées.

Il y avait, dans l'ancien Code une consultation obligatoire du comité d'entreprise sur les prévisions annuelles et pluri-annuelles en matière d'emploi. Cette obligation était générale pour tous les comités d'entreprise. Le texte a été modifié et désormais elle n'est obligatoire que dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Jusqu'à présent, les personnes licenciées pour motif économique avaient toutes une priorité de réembauchage dans l'entreprise qui les avait licenciées, si de nouveaux postes

▼
Le président annonce
un projet qui consisterait à
permettre à la convention
collective de détruire la durée
légale du travail
▲

étaient créés. Dorénavant, si l'on en croit le Code, seuls les salariés inscrits dans de grands licenciements collectifs pourront en bénéficier, etc.

On a caché des changements de fond au milieu du brassage d'une masse énorme de textes et tout en prétendant ne rien changer. Cette méthode de destruction du droit du tra-

vail est particulièrement choquante. Si l'on veut détruire les avantages sociaux, au moins qu'on le fasse ouvertement.

Et qu'en est-il de la recodification de la partie réglementaire du droit du travail ?

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de la partie du Code du travail qui reprend les lois. Mais le Code du travail contient aussi une partie réglementaire, qui contient les règlements et décrets adoptés en la matière. Cette partie est plus importante encore en volume que la partie législative.

La recodification de la partie législative a fait l'objet d'un débat parlementaire, ce qui était mieux que rien et a permis de corriger certaines régressions. La recodification de la partie réglementaire est actuellement écrite au ministère, dans la plus grande opacité. Cette recodification là ne fait l'objet d'aucune concertation. Elle sera adoptée par le gouvernement sans aucun débat. C'est sans doute là que le danger est le plus grand. On ignore tout, pour l'instant, de cette recodification. Mais au vu de l'esprit qui a présidé à la précédente recodification, on peut s'attendre au pire.

La protection des salariés est-elle menacée ?

La recodification seule n'est qu'une petite étape. Elle ne porte atteinte, ici ou là, qu'à quelques avantages sociaux. Mais d'autres textes l'ont précédée. Et d'autres textes sont à l'étude. La destruction du Code du travail se fait pas à pas. Ce sont des dizaines de textes qui, peu à peu, détruisent les protections du Code du travail. Depuis la recodification, la négociation sur la modernisation du marché du travail a déjà permis de faire passer quelques nouvelles petites régressions. Et le président annonce un projet qui consisterait à permettre à la convention collective de détruire la durée légale du travail. Ce ne sera pas alors de la suppression des 35 heures qu'il sera question mais de la suppression des 39 h, et même des 40 h. Si la pression est suffisamment forte dans l'entreprise, il deviendra possible de passer aux 46 voire au 48 h/semaine. Ce qui se profile ce sont des conditions de travail que l'on avait oubliées depuis le début du 20^e siècle. ●

Les Sciences dans un Palais pour tous

Lieu magique par excellence, le Palais de la Découverte vient de fêter ses 70 ans d'existence au service de tous ceux qu'il accueille pour une libre visite au contact de la science en mouvement.

→ par Jack Guichard, Directeur du Palais de la Découverte

Avec plus de 500 000 visiteurs par an, le Palais de la Découverte est le musée scientifique le plus fréquenté du monde par les 12-20 ans. Les plus jeunes viennent avec un (grand)-parent, les ados en groupes mono-sexués... les étudiants souvent en couple (littéraire-scientifique...). Qu'il vienne seul ou en groupe, le visiteur sait que le parcours l'invitera à se faire acteur, bien au-delà du fait d'actionner une expérience en appuyant sur un bouton, et que ce parcours sera interactif, car les jeunes *médiateurs* en blouse blanche ne sont pas seulement des démonstrateurs, mais aussi des interlocuteurs, voire des confidents pour dialoguer sur les énigmes mises en situation, éveiller la curiosité et l'enthousiasme, susciter des vocations scientifiques.

QUELQUES EXPÉRIENCES EMBLÉMATIQUES

Aucun visiteur ne peut oublier les stands permanents que sont par exemple l'*Azote liquide* avec l'épisode de la feuille d'arbre devenant cassante comme du verre, ou bien l'*Électrostatique* quand les cheveux qui se dressent sur la tête dans un champ électrique, montrant au passage aux jeunes qu'un courant électrique peut passer dans l'air à distance, et qu'il peut en être de même si l'on vient à s'approcher d'un caténaire à haute tension ! Un mystère propice à la méditation se ressent dans les salles obscures dévolues à l'optique ou aux corps célestes. Plus récente est l'exposition *Volcans, Séismes, Tsunamis* invitant à ressentir les secousses de tremblements de terre (Taïwan en 1999 au 10^e étage d'un immeuble) à bord d'une plate forme de simulation sismique.

DES PARCOURS INITIATIQUES LIÉS À LA RECHERCHE

Une enquête auprès de 300 scientifiques d'Île de France révèle que leur vocation est souvent redevable à leur fréquentation précoce du Palais. Ainsi pour Pierre-Gilles de Gennes, « *ma vocation est née du plaisir d'y découvrir des expériences, celles qu'on pouvait faire soi-même et celles qu'on nous expliquait* ». Le Palais a pour mission de sortir les expériences des labos en développant l'intérêt des jeunes pour la science. Sa démarche originale consiste à faire le lien entre les lois et propriétés des différents domaines mises en situation et les applications de la vie courante avec les technologies qui s'y rattachent. D'où une diversité de *manips*, tour à tour illustratives de la loi physique en cause ou du dispositif pratique au service duquel elle s'incarne.

DES VISITEURS-DÉCOUVREURS ET DES MÉDIATEURS

Comme les universités, le Palais est un EPSCP⁽¹⁾ où le lien avec la recherche en marche est un choix déterminé. Ainsi, de

nombreux labos installent dans les halls d'exposition leurs *manip* les plus à mêmes de répondre à la curiosité des visiteurs. Le personnel d'animation comprend pour près de 60 % des IGE⁽²⁾ ou des ASI⁽³⁾ de niveau bac + 5 et souvent docteurs, mais aussi 40 % de jeunes doctorants venant y faire des vacances : démonstrations au contact du public, contributions à la revue du Palais, au site internet, préparation d'expositions... La proximité d'âge entre chercheurs et scolaires est très

appréciée par ces derniers qui repartent avec une autre image des professions scientifiques. Le palais est en outre associé au master de didactique des sciences et techniques de l'ENS de Cachan.

L'ÉTAT DOIT OCTROYER LES MOYENS D'UN PALAIS EN ÉVOLUTION

Deux poids et deux mesures : on ne s'interroge guère en France sur le bien-fondé de créer un musée artistique de plus, mais on se demande s'il est bien raisonnable d'avoir deux lieux dévolus aux sciences ... alors même que l'on déplore la désaffection des jeunes pour les études scientifiques ! D'aucuns vraieraient bien un regroupement avec la Cité des Sciences de la Villette, ignorant au passage que ces deux sites n'ont pas les mêmes publics ni ne répondent aux mêmes besoins. Par ailleurs, le fait que la science occupe depuis 1937 un palais⁽⁴⁾ suscite des convoitises de la part d'entités qui verraient bien exposer des toiles dans ses halls prestigieux. Face à

ces prétentions, le Palais fait valoir son rôle social et éducatif avec un plan ambitieux de rénovation : jeu de dominos sur les espaces⁽⁵⁾ pour plus d'expositions, modernisation des *manips* et implantations nouvelles dès 2009 (Matière & Énergie...), sous réserve de l'octroi par le ministère des crédits nécessaires. Si le Palais se voit conduit à solliciter pour partie des financements auprès de sponsors, il le fait sur la base des projets déjà construits et approuvés par son conseil scientifique, sans subordonner leurs contenus à des exigences des partenaires financeurs. Ces derniers font dès lors le choix d'être associés aux projets à des fins de valorisation de leur image. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(1) Établissement à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel.

(2) Ingénieur d'Études.

(3) Assistant Ingénieur.

(4) Grâce à Jean Perrin, grand physicien, prix Nobel et homme d'État (également à l'origine du CNRS), qui avait rêvé d'un lieu « où l'on montre (à tous les publics) la science en train de se faire ». Lieu institutionnalisé en 1938 par le ministre de l'éducation nationale du Front populaire.

(5) Réinvestissement de l'Aile Sud et mutualisation du salon d'honneur. Le Grand Palais est géré par un ÉPIC.



▼
Un lieu où l'on montre
à tous les publics
la science en train de se faire
▲

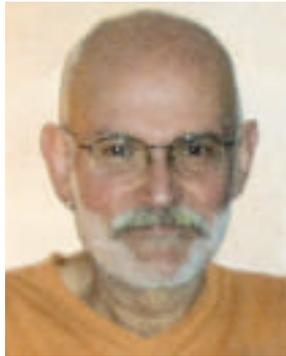
Disparitions

Notre camarade **Alain Marchand**, Professeur en sciences économiques à l'université Paul-Valéry de Montpellier nous a quittés le 6 janvier dernier. Philippe Allain, secrétaire de section académique de Montpellier, nous a dit combien l'émotion était grande, ce dont témoignent nos camarades de la section du SNESUP de l'université Paul-Valéry ainsi que Jean Malifaud.

La Section du SNESup se sent orpheline d'Alain, c'est toute une part de l'Université qui s'en va, de ses luttes, de sa mémoire. Alain était assurément un professeur, un maître, qui a exercé une influence considérable sur ses étudiants; c'était aussi l'un de ceux qui ont façonné la personnalité de Paul-Valéry, par l'orientation qu'il a su donner à la section d'AES. Plus que tout, c'était un syndicaliste. Nous sommes fiers de l'avoir eu pendant tant d'années comme secrétaire; poste auquel il a consacré tant d'heures. Ce n'est pas facile d'être un homme de compromis sans tomber dans la compromission, d'être un homme de principes tout en sachant être un homme de dialogue, sans jamais perdre de vue les perspectives nationales tout en gérant les affaires locales. Il connaissait l'art de faire vivre dans la même organisation des personnes aux idées et aux tempéraments très divers. Il y faut beaucoup d'intelligence et de finesse. Il aimait les gens et trouvait toujours le temps de parler à tous ceux qui l'abordaient. Son ironie, parfois terrible, son humour, avaient du mal à dissimuler son humanité et sa compassion. Beaucoup de jeunes et de nouveaux venus à l'université se sentent un peu perdus par la disparition d'une grande figure, beaucoup souffrent de celle d'un ami. Nous ne verrons plus dans l'université Paul-Valéry la haute silhouette juchée sur le scooter. La seule façon de lui rendre hommage, dans un monde qui semble se déliter, est de poursuivre la lutte et de refuser les renoncements. ●

Le bureau de la section Paul-Valéry

Plusieurs centaines de personnes ont fait le chemin, ce 8 janvier, du domaine de Pinville qui abritait sa demeure de Montpellier, pour témoigner à quel point il avait marqué celles et ceux qui l'ont côtoyé ! Ses vieux camarades avec lesquels il avait fondé les Jeunesses Communistes Révolutionnaires, voilà plus de 40 ans, et de plus jeunes de la LCR; son syndicat, le SNESUP – il était depuis longtemps membre de la CA nationale – et



l'Ecole Emancipée; ses collègues de l'université Paul Valéry, les syndiqués de la section syndicale qu'il animait; ses étudiants, venus nombreux; les militants de toutes les associations (mutualistes, d'éducation populaire...) auxquelles, infatigable, il donnait de son temps. Ses amis, tous ses amis, Alain n'en manquait pas. Et ses proches...

Infatigable, il l'était, malgré ce muscle cardiaque, depuis longtemps malade, qui lui fit cette fois défaut. Son cœur, lui, était celui d'un homme de conviction. Alain était un enseignant aimé et admiré

de ses étudiants, un professeur et un chercheur reconnu en économie politique et sociale. Il défendait un point de vue critique et avait à cœur l'usage social des sciences sociales.

Alain avait des convictions solides auxquelles il est toujours resté fidèle. Mais il ignorait le dogmatisme. À l'EE, ses jugements étaient appréciés, souvent assurés mais il ne les assénait pas comme des certitudes. Il laissait la place au doute, au questionnement. Il transmettait ses colères mais donnait une impression de calme, de solidité.

Et puis, Alain, tu avais aussi tant d'humour qu'il était fréquent de piquer avec toi de vraies crises de fou-rire... Tu aimais les objets les plus hétéroclites dont tu encombrais ton espace, toutes sortes de trains... Sait-on pourquoi? Tu aimais la vie! Peut-être que le plus simple serait de dire que tu étais profondément humain. Ton absence nous laisse un grand vide.

Pour toi, Alain, l'ami dont l'empreinte est gravée dans nos têtes, une ultime Internationale... et pour Laurence toute notre affection. ● *Jean Malifaud*

Jacques Debouzy est décédé le 27 décembre. Il était né en 1927 dans un petit village de l'Aisne, il consacra l'essentiel de sa vie professionnelle à la formation des enseignants et fut l'auteur de nombreuses traductions.

Fils d'un cordonnier et d'une cafetière. Remarqué et soutenu par son instituteur, il entra à l'ENS de Saint-Cloud en 1949, il y prépara l'agrégation d'anglais. Ses condisciples d'alors en gardent un souvenir profond. Enseignant d'anglais dans cette même ENS de 1959 à 1990, il consacra l'essentiel de sa vie professionnelle à la formation des enseignants et fut l'auteur de nombreuses traductions. Il connaissait aussi profondément l'histoire du mouvement ouvrier sur laquelle il était intarissable. Au début des années 60, il rejoignit la

direction nationale du SNESUP et durant plusieurs années mit sa grande force de travail au service de la défense des carrières des enseignants du supérieur. Il combattit les injustices et les inconséquences de la gestion de ces carrières. Il s'intéressa aux besoins en locaux nouveaux pour faire face à l'explosion des effectifs. Nous avons longuement travaillé ensemble. Il me surprenait toujours pas sa culture prodigieuse. Que Marianne, son épouse, et ses deux fils reçoivent par ce bref hommage nos condoléances syndicales. ● *Guy Odent*

[REJOIGNEZ
LA CASDEN]

La banque de tous les personnels
de l'Éducation Nationale,
de la Recherche et de la Culture



COMME PLUS
D'1,4 MILLION DE
VOS COLLÈGUES,
découvrez les offres
CASDEN Banque
Populaire qui vous
sont réservées...

et venez jouer sur
www.pause-casden.fr*

Pour en savoir plus sur notre offre
de bienvenue, renseignez-vous dans
une agence Banque Populaire ou une
Délégation Départementale CASDEN,
ou connectez-vous sur www.casden.fr
et www.banquepopulaire.fr.



© 2011 Banque Populaire. Tous droits réservés. Banque Populaire est une marque déposée de Banque Populaire. Banque Populaire est une marque déposée de Banque Populaire. Banque Populaire est une marque déposée de Banque Populaire.